

# PORT des SABLONS SAINT-MALO RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023





# SOMMAIRE

<b>1-CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU CONTRAT .....</b>	<b>4</b>
<b>2-PRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DU PORT DE PLAISANCE ....</b>	<b>4-7</b>
<b>3-FONCTIONNEMENT DU PORT DE PLAISANCE.....</b>	<b>8</b>
<b>4-INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS.....</b>	<b>9-16</b>
4.1 Plan schématique du port de plaisance .....	9
4.2 Aménagements du plan d'eau.....	10
4.3 Ponton de service .....	11
4.4 Bornes de récupération des eaux noires .....	11
4.5 Équipements à terre.....	12-16
4.5.1 Terre pleins de stationnement (est, ouest) .....	12
4.5.2 Terre pleins mis à disposition des professionnels de la zone artisanale .....	12
4.5.3 Zone technique .....	13-14
4.5.4 Cales de mise à l'eau .....	15
4.5.5 Matériels à disposition de l'équipe technique .....	15-16
<b>5-DONNÉES D'EXPLOITATION 2023 .....</b>	<b>17-26</b>
5.1 Les chiffres clés de l'année 2023 .....	17
5.2 Fréquentation du port de plaisance .....	18-19
5.2.1 Visiteurs .....	18
5.2.2 Pêcheurs professionnels .....	18
5.2.3 Bénéficiaires sous conventions.....	18
5.2.4 Réservataires annuels.....	18
5.2.5 Réservataires mensuels.....	19-20
5.3 Accueil des plaisanciers en escale .....	20-22
5.3.1 Passeport Escales .....	20-21
5.3.2 Autres escales .....	21-22

<b>5.4 Tarifs pratiqués en 2023 (en TTC).....</b>	<b>23-27</b>
5.4.1 Les redevances annuelles.....	23
5.4.2 Droits de quai « Jour ».....	23-24
5.4.3 Droits de quai « Forfaits mensuels ».....	24
5.4.4 Tarifs des manutentions.....	25
5.4.5 Autres prestations.....	26
5.4.6 La liste d'attente.....	27
<b>6 - INVESTISSEMENTS ET ACTIONS MENÉES EN 2023 .....</b>	<b>28-29</b>
<b>6.1 Principales actions et investissements 2023.....</b>	<b>28</b>
<b>6.2 Accueil d'évènements nautiques au port de plaisance.....</b>	<b>29</b>
<b>7-DONNÉES COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023 .....</b>	<b>30-32</b>
<b>7.1 Évolution des chiffres clés 2023 .....</b>	<b>30</b>
<b>7.2 Section d'exploitation.....</b>	<b>30-31</b>
7.2.1 Dépenses d'exploitation .....	30
7.2.2 Recettes d'exploitation.....	31
<b>7.3 Section d'investissement .....</b>	<b>31-32</b>
7.3.1 Dépenses d'investissement.....	31-32
7.3.2 Recettes d'investissement .....	32
<b>8 - L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>33-34</b>
<b>DU PORT DES SABLONS</b>	
<b>9 - CONCLUSION.....</b>	<b>34</b>



# 1-CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU CONTRAT

Objet de la délégation	Exploitation du port de plaisance des Sablons
Nature de la délégation	Concession
Date de signature	20 janvier 1972
Date de prise d'effet	01 janvier 1973
Echéance du contrat	31 décembre 2022 prolongée jusqu'au 31 décembre 2023
Durée du contrat	50 ans
Dénomination du délégataire	Commune de Saint-Malo
Coordonnées	Port de plaisance des Sablons - Terreplein Sud - 35400 ST-MALO
Dirigeant	Gilles LURTON, Maire de Saint-Malo
Caractère de la gestion administrative et comptable	Régie Municipale • Budget annexe

## 2-PRÉSENTATION ET ACTIVITÉS DU PORT DE PLAISANCE

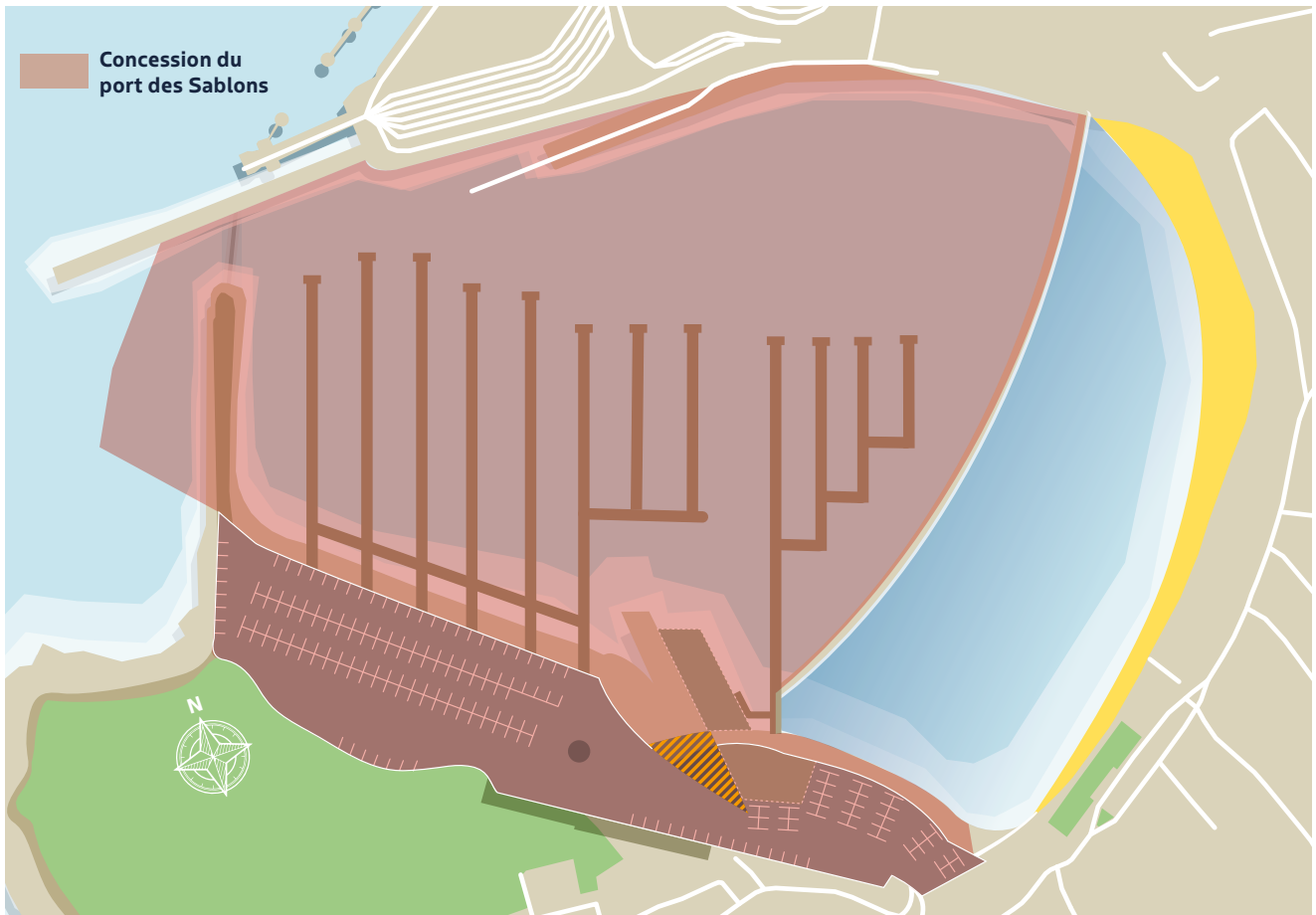
Le port de plaisance des Sablons se situe au sud-ouest du chenal d'entrée du port de commerce de Saint-Malo, dans l'anse des Bas Sablons.

Il est situé dans un bassin de navigation attractif, varié et complexe avec la Rance, la côte d'Emeraude, la proximité des îles anglo-normandes et de divers sites d'escale intéressants.

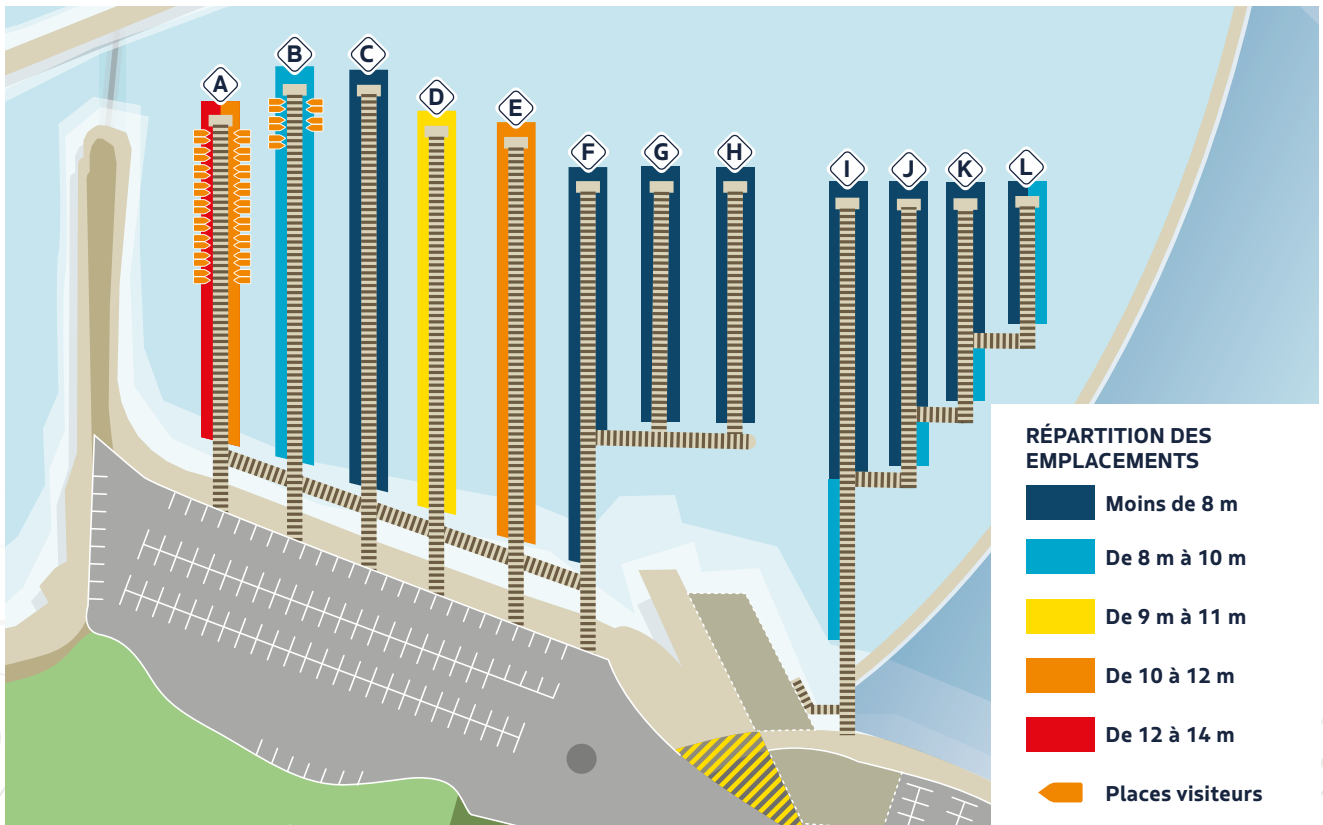
Construit au début des années 70 (arrêté préfectoral du 20 juin 1972), il s'étend sur une surface d'environ 23 hectares dans le quartier de Saint-Servan.



Son exploitation a démarré en avril 1976 et a été confiée à la Ville de Saint-Malo par un contrat de concession, dont les limites administratives sont actuellement les suivantes :



Le port des Sablons comprend environ 1200 emplacements à flot, répartis sur 12 pannes.



**La capacité d'accueil du port de plaisance est la suivante :**

Longueur des bateaux	Nombre de places	Répartition	Dont places visiteurs
Moins de 8 m	759	63 %	
8 à 10 m	255	21 %	
10 à 12 m	114	10 %	14
12 à 14 m	72	6%	31
<b>TOTAL</b>	<b>1200</b>	<b>100 %</b>	<b>45</b>

Il n'y a pas de poste dédié aux multicoques. Ceux-ci sont accueillis en escale en bout de ponton.

Le port offre différents services aux plaisanciers : entretien sur une aire de carénage submersible, hivernage à terre ou à flot, manutentions, etc.

Les activités sont diversifiées : pêche promenade, cabotage, régates etc, et participent à l'animation et au développement de l'activité économique de la ville de Saint-Malo.

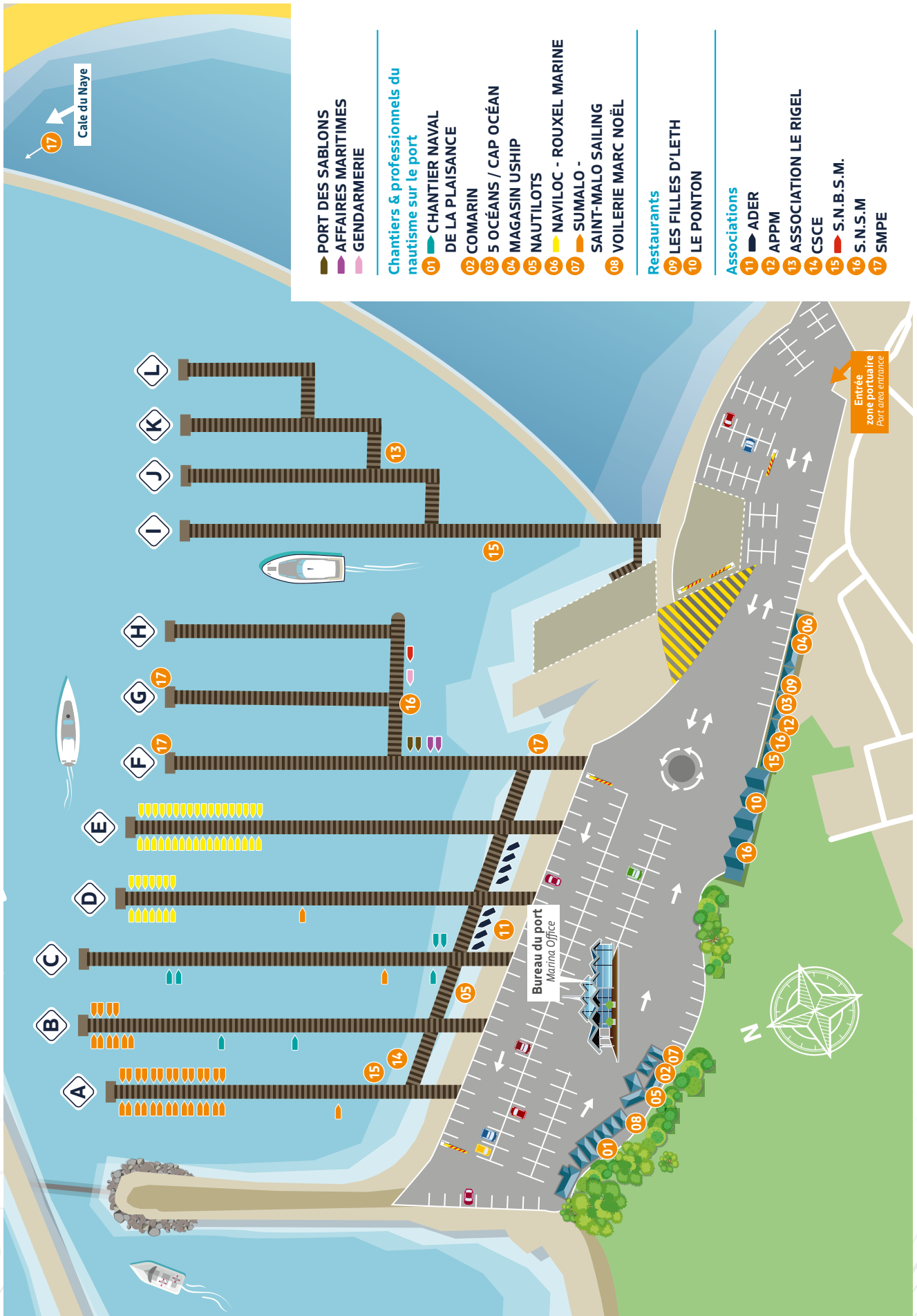
En outre, plusieurs associations sportives ou de loisirs sont présentes et des partenariats sont organisés avec des clubs de plongée, la société nautique de la baie de Saint-Malo (SNBSM), l'association des doris et des propriétaires de muscadets, les associations sportives de certains établissements scolaires (lycée de l'Institution, lycée maritime), ce qui leur permet de profiter de nos infrastructures et du bassin de navigation.

D'autre part, une convention lie la ville de Saint-Malo et Edeis, gestionnaire de la « concession pêche », afin de permettre l'accueil des navires de pêche professionnels :

- sur le ponton A d'octobre à avril
- sur 17 emplacements à embossage, à l'année.

**Enfin, plusieurs professionnels et activités coexistent sur la zone portuaire et concourent au dynamisme économique du Port et à la création d'emplois :**

ENTREPRISES	ACTIVITÉS
<b>Dans la concession</b>	
<b>Chantier Naval Plaisance Loc n'Sea</b>	Mécanique marine, entretien, réparation, manutention, hivernage, vente et location de bateaux
<b>Sumalo / Saint Malo Sailing</b>	Mécanique marine, entretien, réparation, manutention, hivernage, vente et location de bateaux
<b>Marc Noël Voile / Axe Sail</b>	Voilerie
<b>Comarin</b>	Plongée, location kayaks et paddles, vente de matériel de plongée et équipement et longe côte
<b>Nautilots</b>	Vente, location, réparation de bateaux – Port à sec
<b>Le Ponton</b>	Bar Restaurant
<b>Hors concession</b>	
<b>Relais USHIP</b>	Magasin accastillage, vérification radeaux survie, électronique et matériel de sécurité
<b>Naviloc / Rouxel Marine</b>	Location, gestion et vente de bateaux, gardiennage et entretien
<b>Les Filles d'aleth</b>	Bar-Brasserie
<b>Cap Océan</b>	Reprise/vente de bateaux d'occasion
<b>5 Océans</b>	Permis bateau



- PORT DES SABLONS
- AFFAIRES MARITIMES
- GENDARMERIE

**Chantiers & professionnels du nautisme sur le port**

- 01 CHANTIER NAVAL DE LA PLAISANCE
- 02 COMARIN
- 03 5 Océans / CAP Océan
- 04 MAGASIN USHIP
- 05 NAUTILOTS
- 06 NAVILOC - ROUXEL MARINE
- 07 SUMALO - SAINT-MALO SAILING
- 08 VOILERIE MARC NOËL

**Restaurants**

- 09 LES FILLES D'LETH
- 10 LE PONTON

**Associations**

- 11 ADER
- 12 APPM
- 13 ASSOCIATION LE RIGEL
- 14 CSCE
- 15 S.N.B.S.M.
- 16 S.N.S.M
- 17 SMPE



## 3-FONCTIONNEMENT DU PORT DE PLAISANCE

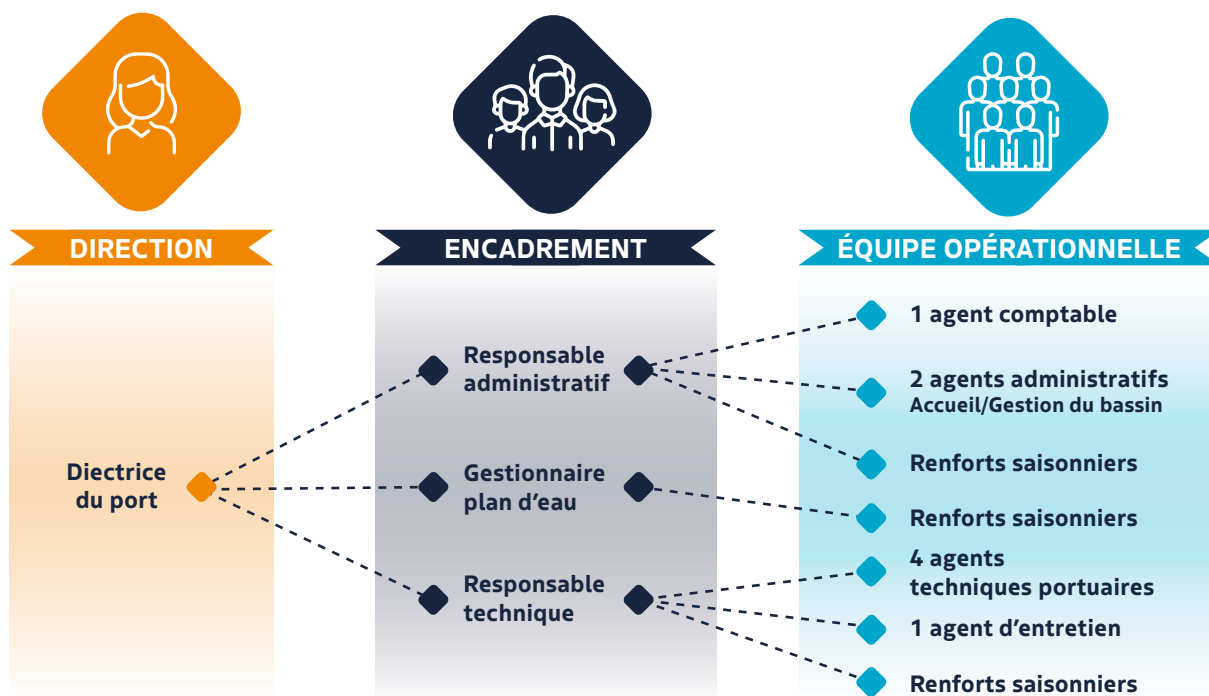
En 2023, la direction du port de plaisance, placée sous l'autorité du Directeur des services techniques, totalise 11 agents :

- ▲ Une directrice
- ▲ Un gestionnaire plan d'eau (responsable du pointage et de l'optimisation du placement des navires sur le bassin et de la relation avec les usagers)
- ▲ Une équipe administrative constituée de 4 agents :
  - Un responsable administratif et financier
  - Un agent comptable chargé de la régie et de la comptabilité
  - Deux agents d'accueil
- ▲ Une équipe technique constituée de 5 agents :
  - Un responsable technique
  - Trois agents techniques
  - Un agent d'entretien des sanitaires portuaires et des locaux.

L'équipe est renforcée en période estivale par 11 agents saisonniers :

- ▲ 3 à l'accueil du bureau
- ▲ 4 à l'accueil sur le plan d'eau
- ▲ 2 agents pontonniers chargé de l'accueil des visiteurs sur les pontons et de la coordination entre l'équipe bassin et l'équipe bureau
- ▲ 2 agents d'entretien.

L'organigramme est le suivant :



Le bureau du port est ouvert 363 jours sur 365, les 2 jours de fermeture étant fixés au 25 décembre et au 1<sup>er</sup> janvier. Pour une meilleure adaptation de l'équipement au service du public, les horaires de fonctionnement du port sont les suivants :

- ▲ En basse saison : de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, du lundi au samedi. Un agent technique est présent sur ces mêmes horaires tous les dimanches.
- ▲ En inter saison : de 8 h 45 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h, du lundi au dimanche.
- ▲ En haute saison : de 7 h 30 à 20 h 30 du lundi au dimanche.

L'accueil se fait soit au bureau du port, soit en saison par des agents évoluant sur le plan d'eau. Il n'existe pas de service de rade, car celui-ci ne se justifie pas au regard du plan du bassin.

Le port est équipé de 3 bateaux de servitude pour l'exploitation, l'accueil et la sécurité du plan d'eau.





## 4.2 Aménagements du plan d'eau

Les différents aménagements et réseaux existants sont listés ci-dessous : (MAJ) et recomptage : 05/2022)

	A	B	C	D	E	F	Liaison A à F Et F-H	G	H	I	J	K	L	Des- serte IJKL	TOTAL
Catégorie de bateaux	10 à 14m	8 à 10m	< 8m	9 à 11m	10 à 12m	< 8m		< 8m	< 8m	< 8m	< 8m	< 8m	< 8m		
Nombre de places	65	98	126	89	93	125	23 *	92	92	130	106	83	54	6 **	1153 places + 29 passerelles + 18 à 22 ext. pontons 1200 Places
Places en bout de ponton***	0	1 à 2	1 à 2	1 à 2	1 à 2	2		2	2	2	2	2	2		
Pontons (mètres linéaires)	172	200	207	199	212	205	164	149	147	232	171	132	34	99	2323
Catways	33	47	61	43	46	61		44	46	63	51	40	26		561
Bornes Elec/AEP	17	24	31	22	32	31	16	12	11	16	14	11	16	3	256
Bouées couronnes	3	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2	2	2	34
Echelle de sécurité	13	18	16	20	20	13	10	14	14	13	6	9	7	5	178
Coffret extincteurs	3	2	2	2	2	2	1	2	2	2	2	2	2	2	28
Sanitaires		2	2	2	2	2									10
Point collecte eaux noires		2	2	1	2	1				1					9

\* 18 côté enrochement et 5 côté bassin - \*\* 5 côté quai et 1 côté bassin - \*\*\* Le nombre de places peut varier selon la longueur des navires accueillis

Les pontons sont plus ou moins anciens : les premiers renouvellements ont été réalisés entre 2002 à 2008 et ont concerné les pontons B à F (changement des pontons et des catways, des équipements de sécurité et des bornes énergie).

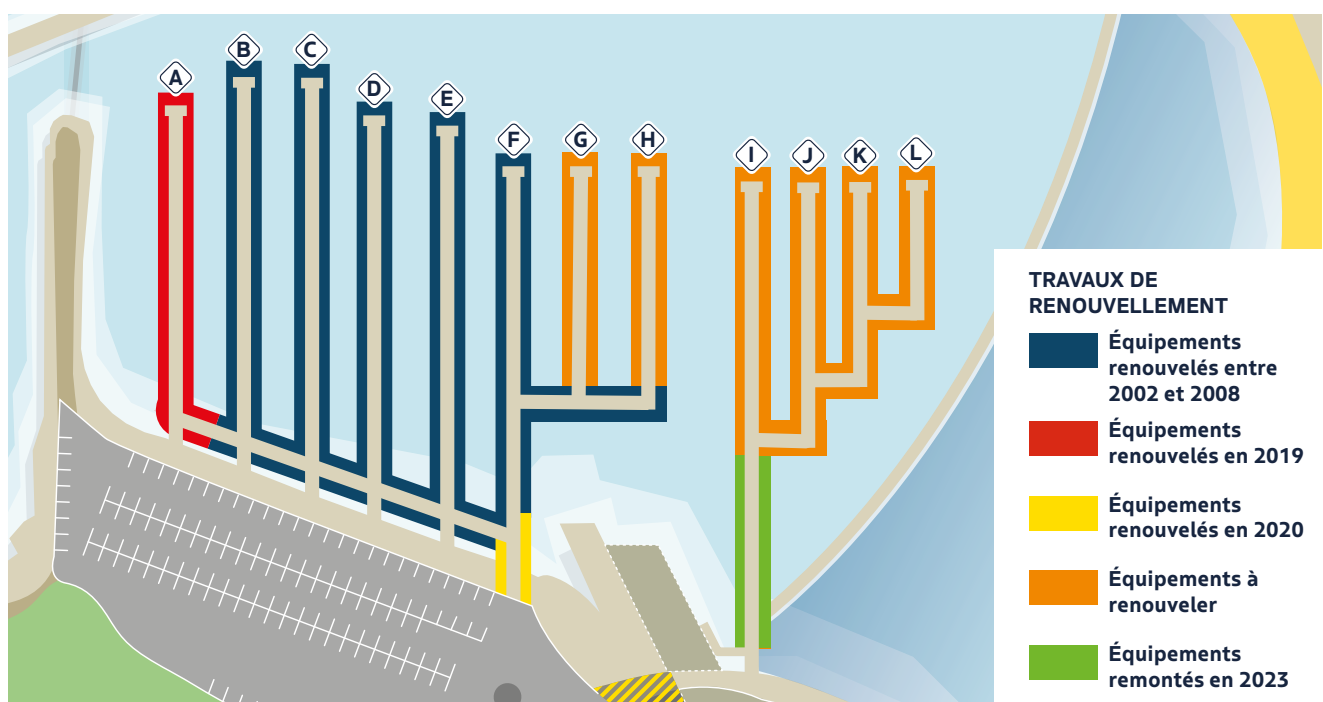
Le ponton A a été remplacé en septembre 2019.

Il est constitué de 64 places (40 emplacements plaisance, et 24 emplacements renforcé « pêche », convertis en places visiteurs de mai à septembre).

Les pontons G à L datent de 1987.

La passerelle d'accès aux pannes F, G et H a été remplacée en 2020 par une passerelle plus longue et plus large favorisant l'accessibilité aux pontons et dotée d'un portail électrique.

La station carburant ainsi que son ponton support ont été remplacés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023.



### 4.3 Ponton de service

Situé au début du ponton I, le ponton de service a été totalement rénové au 1<sup>er</sup> trimestre 2023, suite à une procédure de consultation d'entreprises menée en 2023 qui a retenu 3 opérateurs :

- la société METALU pour la partie « PONTONS »
- la société AR MARINA pour la pompe bi-produits
- la société MADIC pour les pompes à carburant

Les travaux se sont élevés à 320 000€ HT.



Il est équipé :

- D'une station d'avitaillement en carburant (sur le terreplein : une cuve de 50 000 L divisée en deux permet de stocker 20 000 litres de gasoil et 30 000 litres de SP 95). Deux automates permettent la délivrance de carburant 24h/24.
- D'un dispositif d'aspiration des eaux noires et de fond de cale des bateaux.

**L'utilisation de ces équipements est en libre accès et gratuit.**

### 4.4 Bornes de récupération des eaux noires

Outre l'équipement présent sur le ponton I, 8 bornes individuelles de récupération des eaux noires, remises en état de fonctionnement en 2020 sont disponibles pour les usagers sur les pontons : B (2), C (2), D (1), E (2) et F (1)



## 4.5 Équipements à terre

### 4.5.1 Terre pleins de stationnement (est, ouest)



La partie terrestre du port des Sablons est composée de deux terre pleins.

▲ Le terre plein Est comprend une aire de stationnement bitumée et une aire de carénage bétonnée. L'aire de stationnement répond à 2 usages : parking pour les automobiles l'été et zone d'hivernage des bateaux en hiver.

▲ Le terre plein Ouest est divisé en deux parcs de stationnement : l'un est public et gratuit de mai à septembre et accueille les navires mis à sec par les chantiers navals de la zone de octobre à avril. Le second, côté bassin est gratuit mais réservé aux plaisanciers longue durée (annuels + mensuels de + de 6 mois) grâce à un badge remis par le bureau du port.

La capacité des différents parcs de stationnement est la suivante :

▲ Parking Ouest Sablons : 344 places : 150 pour les plaisanciers longue durée et 194 en accès libre.

▲ Parking Est Sablons : en été 242 places dont 83 plasanciers longue durée et 159 en accès libre.

Ainsi, pour 1200 emplacements portuaires, l'exploitant propose **586 places de stationnement** (dont 11 places PMR), soit 1 place de stationnement pour 2 bateaux.

Enfin, en haut de la cale du Naye, un parking public permet d'accueillir 20 véhicules + remorques (parking gratuit), ainsi que 53 places pour des véhicules seuls (parking public payant). Des places supplémentaires sont réservées aux véhicules des pêcheurs professionnels (14 côté perré).

### 4.5.2 Terre-pleins mis à disposition des professionnels de la zone artisanale

La période hivernale est la saison de l'entretien et de la réparation des bateaux de plaisance. La demande de surface pour le stockage et l'hivernage des bateaux à terre est importante.

C'est pourquoi, les dispositions suivantes sont prévues dans les A.O.T. des chantiers navals :

▲ Autorisation de mettre à sec les bateaux en chantier devant leurs locaux (sur le terre plein Ouest) du 15 octobre au 30 avril.

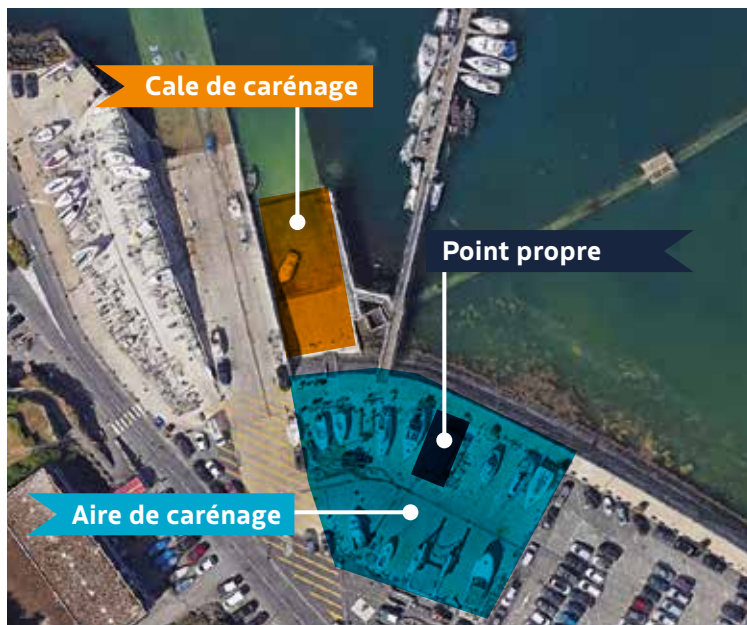
Ils peuvent réaliser des travaux de réparation et d'entretien des bateaux mais n'ont pas le droit d'exécuter des travaux polluants, comme les actions de ponçage et de décapage car les eaux de ruissellement ne sont pas traitées en conséquence.

Ces bateaux sont directement manutentionnés par les chantiers qui passent d'abord par l'aire technique pour les opérations de carénage et les travaux polluants.





### 4.5.3 Zone technique



La zone technique comprend un espace dédié au carénage et un espace pour l'entretien courant des bateaux et leur stationnement au sec.

L'aire de carénage (sur terre plein), aménagée en 2014, d'une superficie de 1775 m<sup>2</sup> comprend :

- ▲ 10 bornes de distribution de fluides
- ▲ Un point propre réservé aux usagers particuliers du port, accessible grâce à un digicode disponible au bureau du port afin de limiter une utilisation non conforme à son objet pour la gestion des déchets spéciaux
- ▲ Un système de récupération des eaux de ruissellement
- ▲ Des nettoyeurs haute pression

#### Activité carénage

Pour répondre à la demande de carénage, le port propose 2 outils répartis sur une **surface cumulée de 2 475 m<sup>2</sup>**.

La cale de carénage (à l'échouage) de 50 m x 14 m soit une surface de **700 m<sup>2</sup>** permet aux plaisanciers d'intervenir sur leur bateau sans avoir recours à la mise à sec.

Cette cale est gérée en self-service. Un automate installé en haut de cale permet aux plaisanciers d'utiliser les nettoyeurs haute pression sans aide/autorisation d'un agent portuaire, selon les horaires de marée.

Cette aire fonctionne en circuit fermé. Les eaux de rinçage de la cale sont récupérées, débouées et filtrées avec les eaux de nettoyage de l'aire de carénage. Elles sont ensuite stockées dans une autre cuve pour être réutilisées au rinçage suivant.



La durée à sec varie de 6h30 à 8h selon les coefficients de marée pour la partie haute de la cale contre 4h30 à 6h pour la partie en lien avec le caniveau aval.

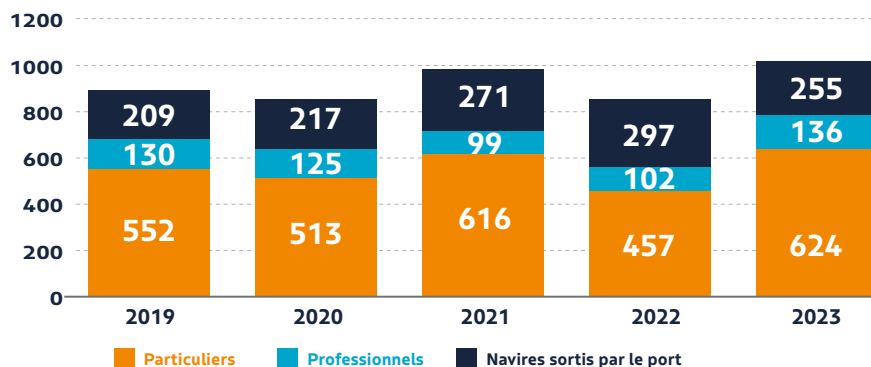
Tant que la dalle supérieure n'est pas complètement asséchée, aucun carénage n'est possible. Celui-ci est rendu possible quand le caniveau inférieur est découvert. L'eau de mer est pompée et reversée dans le bassin. L'utilisation des NHP est pilotée par un automate.

15 minutes avant que le caniveau inférieur ne soit à nouveau recouvert, des signaux (sonores et lumineux) indiquent l'arrêt des opérations de carénage.

Ce dispositif a été mis en service en 2014.

Cependant, aujourd'hui les aires de carénage du port des Sablons permettent difficilement de répondre à l'ensemble des besoins des plaisanciers du port de plaisance et des chantiers privés.

## Carénage - Statistiques 2023 (Jetons et 1/4 heure de NHP)



En 2023, le nombre de navires sortis par le service manutentions du port sur la zone technique est en baisse du fait de la panne de l'élévateur, mais au global, l'année 2023 revient au niveau de l'année 2021.

## Manutentions - Statistiques 2023

Manutentions facturées			
	2021	2022	2023
Mise à terre (MAT)	7	34	12
Mise à terre sur remorque	29	41	45
Mise à l'eau (MAE)	27	73	25
Déplacement Zone technique	5	9	5
Pack Manutention (MAT + MAE)	228 (soit 456 trajets)	238 (soit 476 trajets)	180 (soit 360 trajets)
<b>Total des trajets</b>	<b>523</b>	<b>633</b>	<b>447</b>

L'élévateur a été hors service du 24 février au 14 avril 2023, période de forte activité de carénage, ce qui a entraîné une diminution de 29 % des trajets. D'autre part, l'accueil de la Route du Rhum en 2022 a eu un impact sur les manutentions puisque des mises à terre étaient offertes aux réservataires annuels du port, afin de libérer des emplacements à flot.

## Activité stationnement de navire à sec

D'autre part, pour répondre à la demande de terre pleins techniques hors période estivale, la superficie de la zone technique (hors carénage) est augmentée d'environ 2578 m<sup>2</sup> sur l'emprise du parking automobile Est.

L'emprise de la zone de stockage de bateaux évolue en fonction de la demande de mise à terre par un marquage au sol.

## Le Point Propre

La zone technique est équipée également d'un point propre permettant la collecte et le tri des déchets spéciaux, suivants :

- ▲ Huiles usagées
- ▲ Filtres égouttés
- ▲ Papiers-chiffons et pinces souillés
- ▲ Aérosols
- ▲ Pots de peinture, antifouling, mastics et vernis
- ▲ Bidons et emballages vides et souillés
- ▲ Carburants mélangés souillés
- ▲ Piles et batteries

La collecte et le traitement de ces déchets font l'objet d'un marché avec la société CHIMIREC.

Les fusées de détresse sont refusées.





#### 4.5.4 Cales de mise à l'eau

Il existe 2 cales de mise à l'eau (Naye et Sablons) qui permettent aux plaisanciers de mettre leur bateau à l'eau en totale autonomie.

Ces cales sont accessibles librement et gratuitement et sont régulièrement entretenues mécaniquement par les agents portuaires, sans produit chimique.

#### 4.5.5 Matériels à disposition de l'équipe technique

##### Un élévateur à sangles :



Le port est équipé d'un élévateur à bateaux d'une capacité de levage de 20 tonnes. Il permet de réaliser entre 2 et 6 manutentions par jour selon la marée, et de sortir des bateaux de 4 mètres de large maximum, dont le tirant d'eau peut aller jusqu'à 2,5 mètres.

En revanche, les équipes du port ne réalisent pas le calage des bateaux, la pose des bers et le calage revenant aux usagers et aux chantiers navals. Les professionnels bénéficient d'un tarif préférentiel sur les manutentions réalisées avec notre élévateur.

Cet équipement date de 2000 et évolue dans un milieu « hostile » (milieu marin, conduite sur fortes pentes). Il doit par conséquent faire l'objet d'une maintenance rigoureuse : ainsi c'est près de 16 000 € HT qui ont été consacrés aux réparations et améliorations en 2022 et notamment :

▲ **3566 €** : Calculateur de charge

▲ **1530 €** : Flexibles hydrauliques

▲ **975 €** : Remplacement de réas

▲ **2780 €** : Télécommande

En 2023, suite à une panne survenue fin février, l'élévateur a été mis à l'arrêt jusqu'à mi-avril afin de procéder à des travaux de soudure d'une fissure sur la poutre d'une des jambes de l'engin et au contrôle des verrins de direction.

**En 2023, 447 trajets ont été réalisés via l'élévateur (dont 360 sous forme de pack), pour un chiffre d'affaires d'environ 61 000 € HT**

### La grue de levage :

Le port est équipé d'une grue de levage de capacité de 2,5 tonnes, accessible en libre-service jusqu'en 2022. Car, pour des raisons de sécurité, il a été décidé que dorénavant seuls les titulaires d'une formation à l'utilisation de la grue en sécurité pourront avoir accès à cet équipement.

En 2023, la facturation d'unités de grue a rapporté 5 057 € HT de recettes, soit un montant équivalant à l'année 2022.

Des opérations de maintenance ont été réalisées en 2023 sur la grue : changement d'un peson et de la résistance du variateur.

### 3 navires de charge :

▲ Une vedette de 6 mètres datant de 1985, et équipée d'un moteur in-board de 40 CV,

▲ Une autre de 4,50 mètres datant de 1992 et équipée d'un moteur hors-bord.

▲ Un semi rigide ZEPPELIN de 5,60 mètres a été livré au printemps 2022. Équipé de mâts de traction et de remorquage, ce semi-rigide permet de mieux répondre aux besoins des plaisanciers, en termes d'accueil ou de remorquage.





## 5 - DONNÉES D'EXPLOITATION 2023

### 5.1 Les chiffres clés de l'année 2023

#### ANNUELS

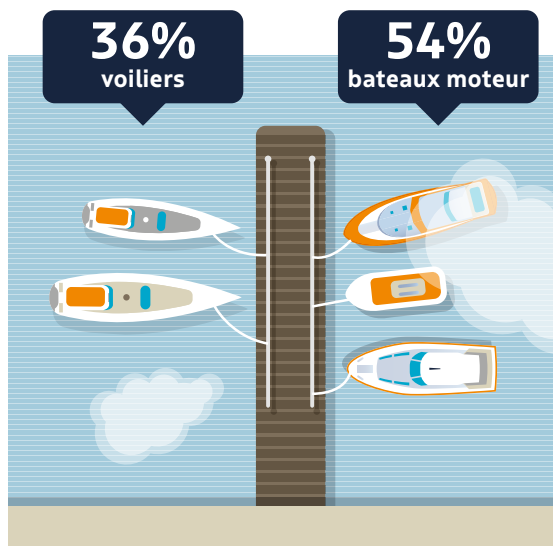


**973**  
contrats actifs  
au 20 décembre

soit  
**81%**  
de la capacité  
possible



**1 774 800€**  
droit de quai TTC



#### CONTRATS MENSUELS



**853**  
mois facturés



**71**  
contrats en  
moyenne/mois



**225 000€**  
de recettes TTC

#### LES ESCALES



**16 887**  
nuitées facturées



**354 000€**  
de recettes TTC



**43%**  
voiliers



**35%**  
bateaux moteur



**22%**  
pneumatiques

En juillet et août en moyenne 127 BATEAUX PRÉSENTS CHAQUE JOUR

## 5.2 Fréquentation du port de plaisance

### 5.2.1 Visiteurs

12 à 40 emplacements (soit 3% de la capacité du port) sont destinés à accueillir les plaisanciers de passage :

- ▲ 28 emplacements jusqu'à 14 mètres sur le ponton A, de mai à septembre.
- ▲ 12 emplacements jusqu'à 10 mètres sur le ponton B, toute l'année.

### 5.2.2 Pêcheurs professionnels

Les pêcheurs professionnels sont accueillis :

- ▲ A l'année sur 17 bouées à embossage.
- ▲ D'octobre à avril sur les emplacements visiteurs (renforcés pêche) du ponton A.

Une convention Ville / Edeis permet d'émettre une facturation unique à Edeis, qui refacture ensuite chaque pêcheur concerné.

### 5.2.3 Bénéficiaires sous conventions

37 conventions (soit 2,2%) ont été proposées à 14 bénéficiaires :

- ▲ SNSM : 6 emplacements
- ▲ Direction Mer et Littoral : 2 emplacement
- ▲ Gendarmerie Maritime : 1 emplacement
- ▲ SDIS 35 : 1 emplacement

#### ▲ Associations, clubs sportifs, écoles :

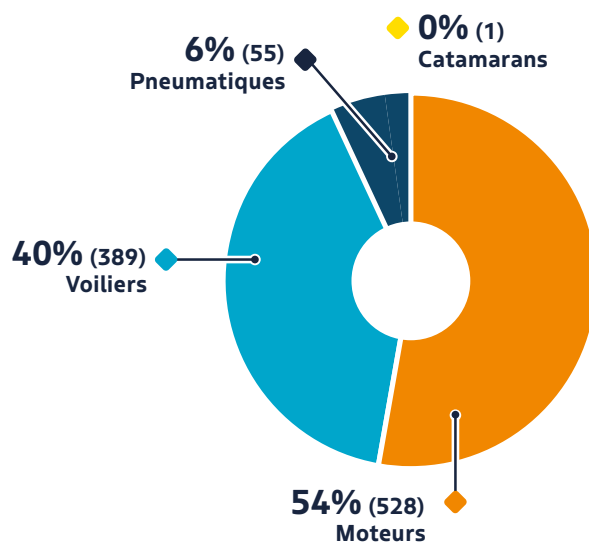
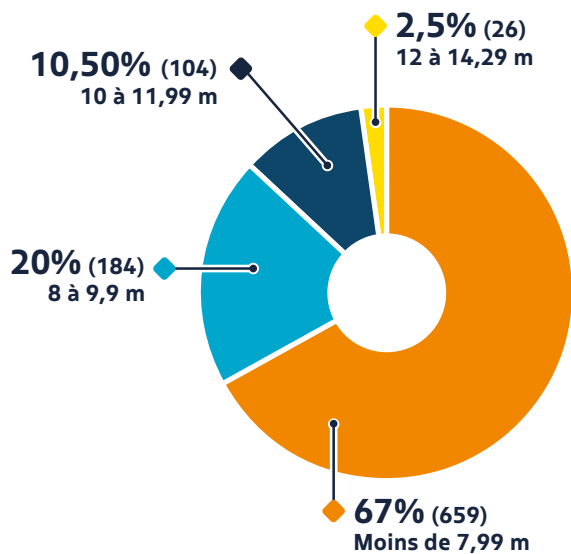
- ADER : 6 emplacements
- Club Subaquatique de la Côte d'Emeraude : 1 emplacement
- Compagnie du Fort de la Conchée : 1 emplacement
- Lycée Maritime de Saint Malo : 0 emplacement
- Institution La Providence : 6 emplacements
- RIGEL : 1 emplacement
- Saint-Malo Plongée Emeraude : 3 emplacements
- Saint-Malo Sports Loisirs : 1 emplacement
- Sensation Littoral : 3 emplacements
- SNBSM : 7 emplacements
- Surf School : 1 emplacement

### 5.2.4 Réservataires annuels

**Au 20 décembre 2023, 973 contrats étaient actifs, soit 81% de la capacité du port :**

- ▲ 44 réservataires annuels ont mis fin à leur réservation en cours d'année

**La répartition des bateaux présents aux Sablons, selon leurs caractéristiques est la suivante :**



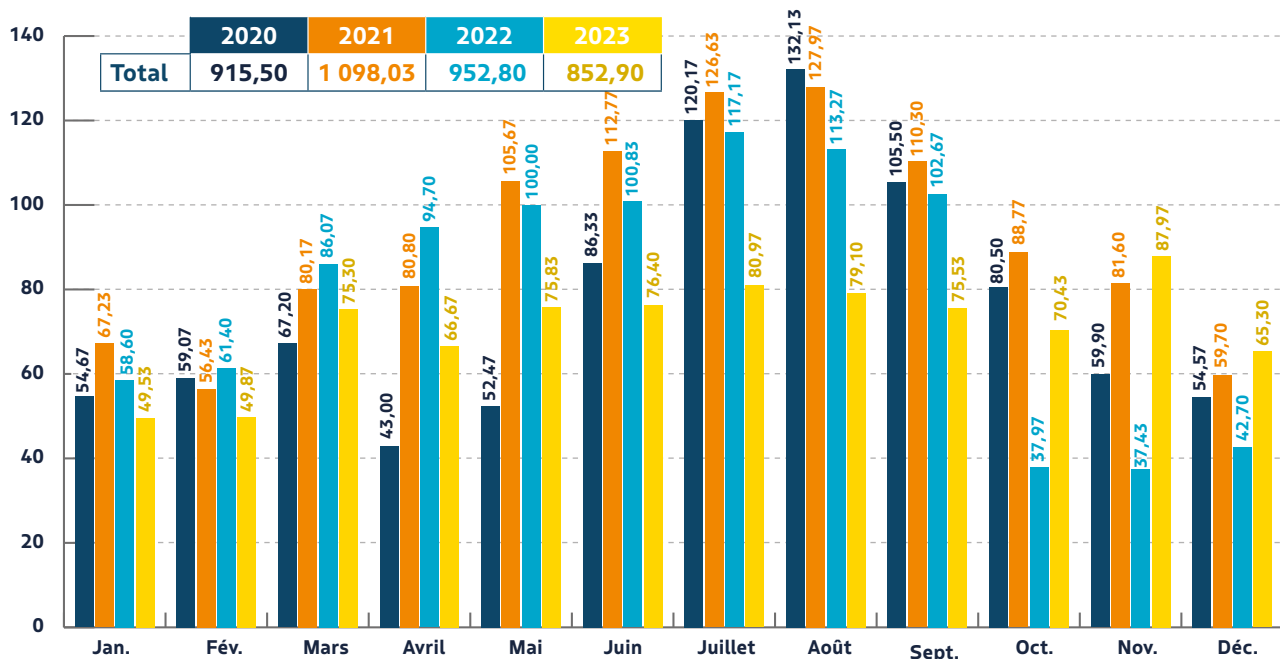
## 5.2.5 Réservataires mensuels

L'attribution temporaire de forfaits mensuels permet d'optimiser l'occupation du bassin. Les usagers qui ne possèdent pas de contrat annuel tout en étant désireux de rester quelques mois au port de plaisance se voient proposer des contrats saisonniers et occupent des places libérées temporairement (réservataire annuel en croisière, bateau à sec ou en chantier...).

Ce dispositif participe à une relation « gagnant/gagnant » : l'utilisateur présent à l'année bénéficie d'un avantage tarifaire quand il prévient le port qu'il libère provisoirement sa place, le plaisancier qui n'a pas de place à l'année est, quant à lui, satisfait d'avoir une solution d'amarrage pour quelques mois et le port accroît ainsi ses recettes et donc sa capacité d'investissement.

Face aux demandes toujours plus nombreuses, une campagne d'inscription a été mise en place. Les critères définis préalablement et indiqués sur les formulaires d'inscription permettent à chaque demandeur d'avoir toutes ses chances d'obtenir un contrat temporaire.

### Forfaits mensuels facturés - toutes longueurs - 2020 à 2023 (mois facturés)

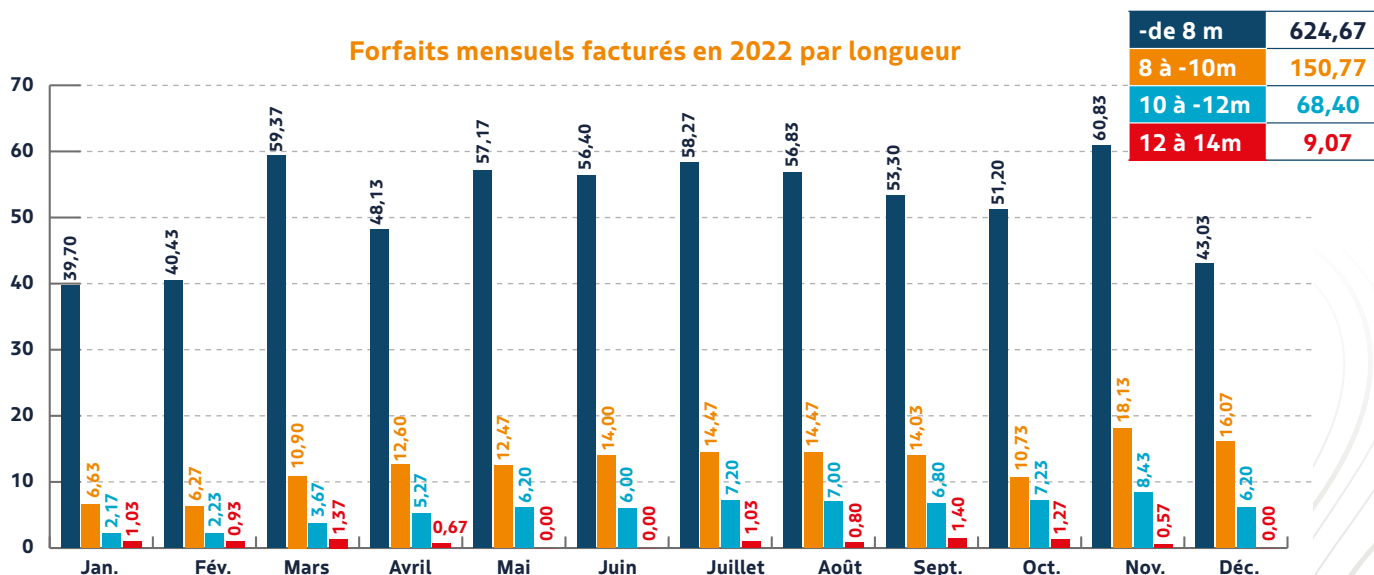


Le contexte sanitaire (COVID) a eu un impact négatif sur le nombre de forfaits mensuels en 2020. En 2022, l'accueil de la RDR a contraint le port à refuser de nombreux mensuels en octobre et en novembre (100 de moins qu'en 2021), et le nombre de forfaits acceptés a été volontairement diminué afin de permettre d'accueillir d'avantage de plaisanciers en escale «jour».

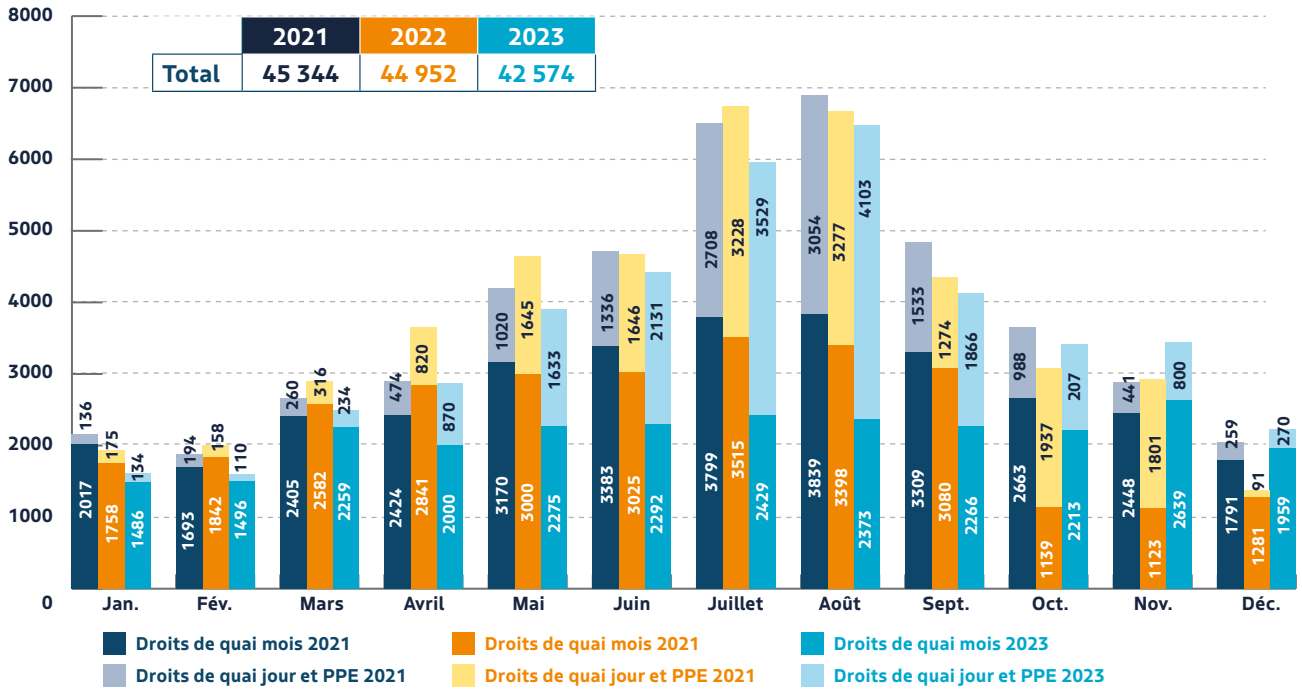
En 2023, le nombre de forfaits mensuels a été diminué de 10,5% afin de proposer un plus grand nombre d'attributions aux demandeurs inscrits sur la liste d'attente.

Cette diminution a entraîné une baisse de chiffre d'affaires de 8 400 €/2022 (soit -4%). 196 000€ en 2023 contre 187 600€.

### Forfaits mensuels facturés en 2022 par longueur



## Répartition des nuitées facturées «Jour + Passeport escales» et «Mois» facturées par mois



en 2023)

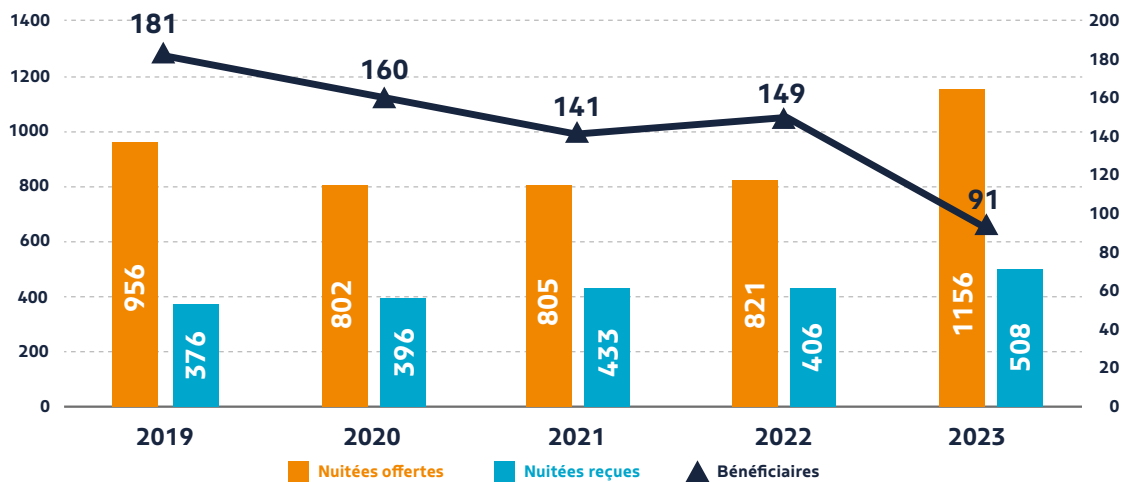
## 5.3 Accueil des plaisanciers en escale

### 5.3.1 Passeport Escales

Le port des Sablons adhère au réseau Passeport Escales afin de favoriser la mobilité des bateaux et d'optimiser l'accueil des plaisanciers en escale au sein du port.

Le réseau "Passeport escales" permet au port d'accueil d'offrir des escales dans les ports partenaires. Le nombre de nuitées gratuites proposées aux plaisanciers annuels varie selon les bassins de navigation (20 nuitées au total). Les ports partenaires facturent au port des Sablons le montant des escales effectives. A l'inverse, nous accueillons les plaisanciers des ports partenaires (maximum de 5 nuitées par année civile, par deux consécutives maximum) et refacturons à leur port d'attache les

### Dispositif Passeport Escales - Nuitées offertes et reçues

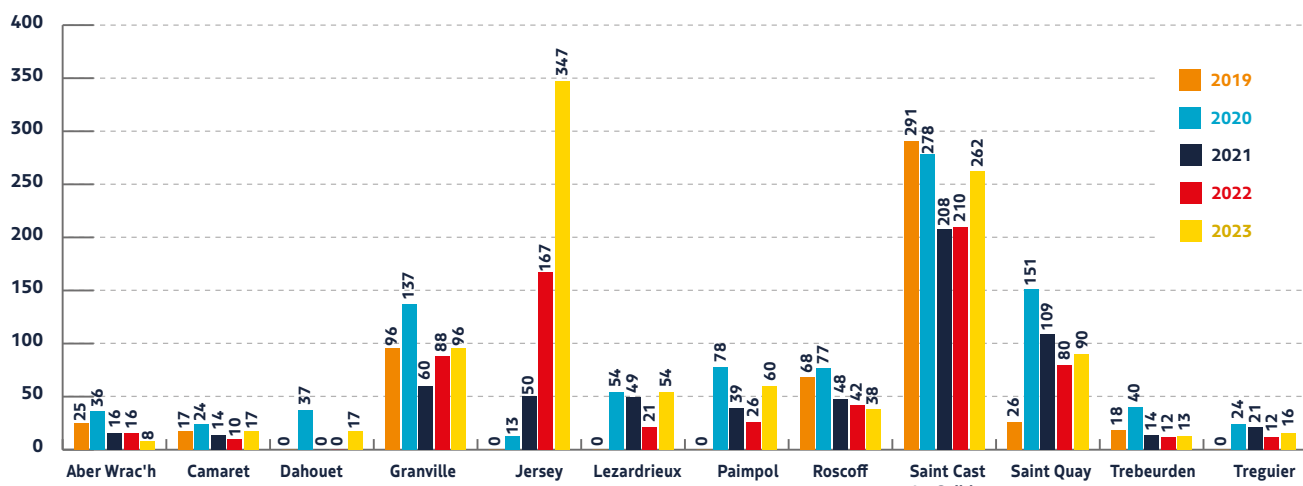


escales correspondantes. Ce système permet de relouer les emplacements libérés par les plaisanciers des Sablons.

En 2023, le nombre de porteurs de cartes a diminué de 38% bien que les conditions d'accès à la carte n'aient pas été mo-



## Principales destinations de nos réservataires annuels PPE (en nuitées offertes)



différées. En revanche, les bénéficiaires de la carte PPE ont bénéficié de 12,7 nuitées offertes contre 5,5 en 2022, soit 2,3 fois de plus que l'année précédente.

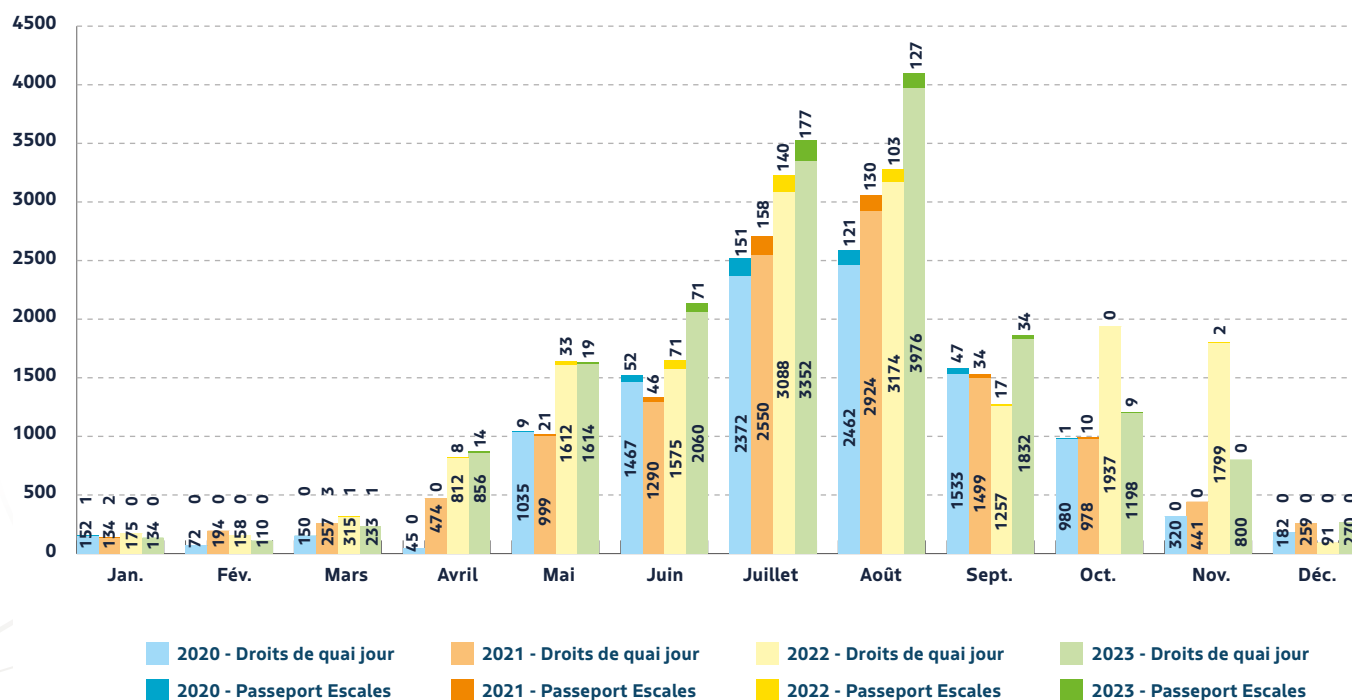
### 5.3.2 Autres escales

295 000 € HT ont été facturés en 2023 au titres des escales journalières accueillies sur les emplacements visiteurs, libérés par des Passeport Escales ou par d'autres réservataires annuels absents (+59 000 € par rapport à 2021), soit une augmentation de 25% du nombre d'escales en 2023 par rapport à 2022.

Afin d'encourager nos usagers à déclarer leurs absences, des réductions du coût de l'abonnement annuel sont proposées :

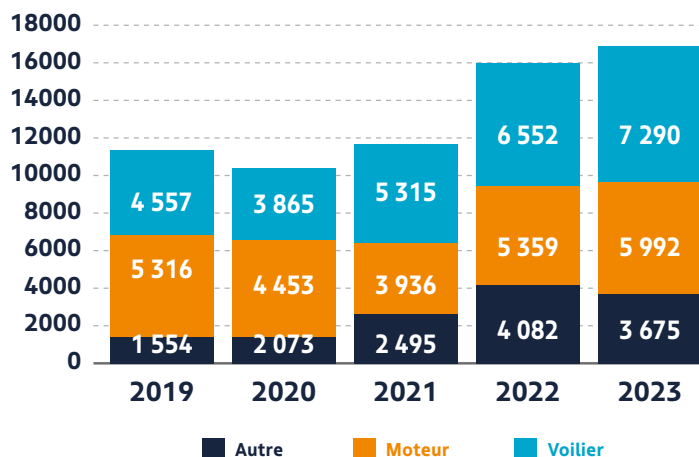
- ▲ En cas d'absence en période estivale (juin, juillet et août) :  
Réduction journalière de 1,5/365 du tarif annuel à partir de 4 nuitées consécutives.  
173 réservataires annuels en ont bénéficié en 2023 pour près de 40 000 € TTC.
- ▲ En cas d'absence « longue durée » (supérieure à 6 mois en incluant juin, juillet et août), l'utilisateur se voit rembourser 50% de ses droits de quai annuels. 12 réservataires en ont bénéficié en 2023, pour près de 12 000 € TTC.

## Évolution des escales facturées par mois de présence 2020 à 2022

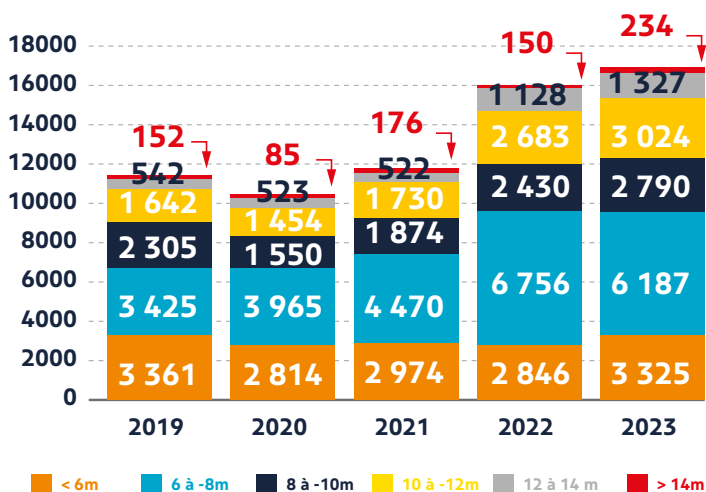


Les escales des navires ayant participé à l'organisation de la RDR 2022 sont comptabilisées ici bien qu'elles aient été facturées à 0€. Le chiffre d'affaire 2023 est donc proportionnellement plus important en 2023, avec une moyenne à 17,47€ TTC par nuitée contre 13,75€ en 2022.

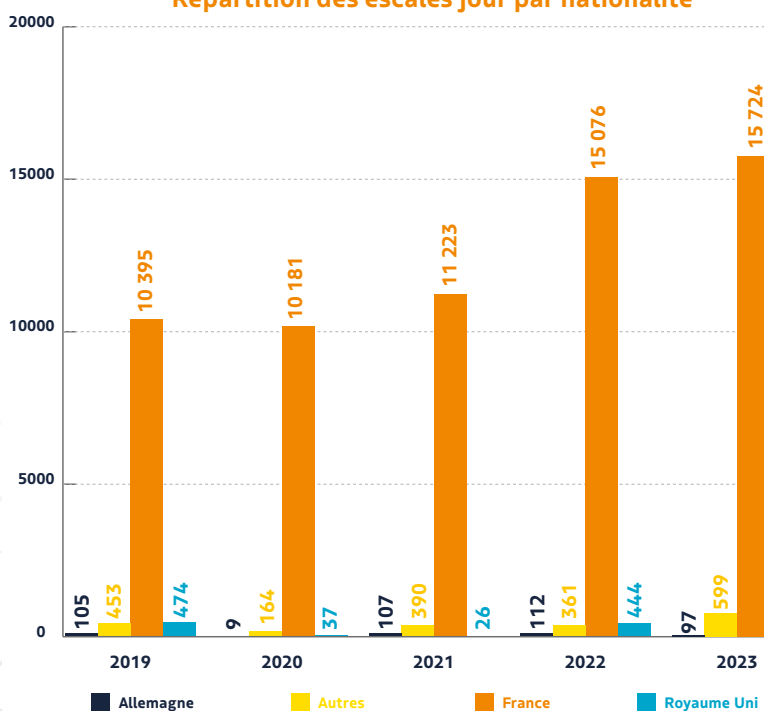
### Répartition des escales jour par type de bateau



### Répartition des escales jour par longueur de bateau



### Répartition des escales jour par nationalité



Comme les années précédentes, l'année 2023 a été marquée par la volonté d'améliorer l'accueil des plaisanciers en escale par différents services et prestations :

- ▲ Remise d'un kit de bienvenue (sac étanche avec contenu informatif)
- ▲ Développement de l'information touristique, des supports de communication grâce au partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Malo Baie du Mont-Saint-Michel
- ▲ Amélioration de la signalétique globale du port
- ▲ Poursuite des prestations : prêt de vélos, réservation et livraison de packs petit déjeuner, distributeur de boissons et friandises, point échange de livres...
- ▲ Amélioration de la visibilité du port et établissement d'un plan de communication
- ▲ Communication sur la démarche environnementale du port et la certification « PORTS PROPRES »

Ces éléments ont concouru à ce que l'année 2023 fut la meilleure des 4 dernières années, en termes d'escales visiteurs.

## 5.4 Tarifs pratiqués en 2023 (en TTC) :

Votés par le conseil municipal, ils se décomposent ainsi :

- ▲ droits de quai annuels
- ▲ droits de quai mensuels
- ▲ droits de quai en escale journée
- ▲ manutentions, manœuvres, remorquages, etc.
- ▲ prestations diverses : parking remorques, utilisation du terreplein, nettoyeurs haute pression, eau, carte accès, etc.

Ils ont globalement augmenté du taux prévisionnel de l'inflation soit de 3,5%.

### 5.4.1 Les redevances annuelles

Longueur Hors Tout en mètres	Droits de quai annuels
Moins de 5,00 m	868,40 €
De 5,00 à 5,49 m	904,60 €
De 5,50 à 5,99 m	957,40 €
De 6,00 à 6,49 m	1353,80 €
De 6,50 à 6,99 m	1629,10 €
De 7,00 à 7,49 m	1788,50 €
De 7,50 à 7,99 m	1936,50 €
De 8,00 à 8,49 m	2069,00 €
De 8,50 à 8,99 m	2311,20 €
De 9,00 à 9,49 m	2528,50 €
De 9,50 à 9,99 m	2761,40 €
De 10,00 à 10,49 m	2994,30 €
De 10,50 à 10,99 m	3226,10 €
De 11,00 à 11,49 m	3469,30 €
De 11,50 à 11,99 m	3744,60 €
De 12,00 à 12,99 m	4179,30 €
De 13,00 à 13,99 m	4781,70 €
De 14,00 à 14,99 m	4781,70 €
Plus de 15,00 m	X

- Les tarifs s'entendent **taxe de séjour incluse**.
- Ils **incluent l'utilisation des douches, la fourniture d'eau et d'électricité** pour les usages courants ainsi que le coût résultant de différentes prestations, telles que la récupération des déchets.
- La **base de tarification est la longueur hors tout**, basée sur l'encombrement maximal du navire, y compris les appareils fixes, incluant les parties normalement fixées au bateau, excluant les équipements pouvant être détachés rapidement sans l'aide d'outils.
- Les redevances portuaires sont payables dès l'envoi de la facture correspondante.
- Les navires amarrés sur bouée bénéficieront d'une réduction de 50 %.
- En cas de changement de navire en cours d'année, il sera appliqué une régularisation tarifaire au prorata temporis pour les périodes de chacun des navires.

### 5.4.2 Droits de quai « Jour »

Les visiteurs accueillis en escale ont été soumis aux tarifs suivants, selon les saisons :

Longueur Hors Tout en mètres	Jour		
	Janvier - Février - Mars Novembre - Décembre	Avril - Mai Septembre - Octobre	Juin - Juillet - Août
Moins de 5,00 m	8,40 €	11,60 €	14,70 €
De 5,00 à 5,49 m	8,90 €	12,10 €	16,20 €
De 5,50 à 5,99 m	9,40 €	12,60 €	16,80 €
De 6,00 à 6,49 m	10,50 €	13,70 €	18,90 €
De 6,50 à 6,99 m	11,60 €	14,70 €	20,00 €
De 7,00 à 7,49 m	12,60 €	16,80 €	23,10 €
De 7,50 à 7,99 m	13,70 €	17,80 €	24,10 €
De 8,00 à 8,49 m	14,70 €	20,00 €	26,30 €
De 8,50 à 8,99 m	15,70 €	21,00 €	27,30 €
De 9,00 à 9,49 m	17,80 €	24,10 €	32,50 €
De 9,50 à 9,99 m	18,90 €	25,20 €	33,50 €
De 10,00 à 10,49 m	21,00 €	27,30 €	36,70 €
De 10,50 à 10,99 m	22,00 €	28,40 €	37,80 €
De 11,00 à 11,49 m	23,10 €	30,40 €	42,00 €
De 11,50 à 11,99 m	24,10 €	31,50 €	43,10 €
De 12,00 à 12,99 m	26,30 €	34,70 €	49,40 €
De 13,00 à 13,99 m	29,40 €	38,80 €	56,70 €
De 14,00 à 14,99 m	33,50 €	43,10 €	60,90 €
Plus de 15,00 m	37,80 €	47,20 €	67,20 €

## DROITS DE QUAÏ JOUR

Escale inférieure à 2 h	Gratuit
Escale technique (plein du réservoir Eau)	5,00 €
Escale comprise entre 2 h et 6 h	- 50 % sur le tarif journalier
Pack Escale de 3 nuits. Lorsque le séjour chevauche 2 saisons, le pack " 3 jours " ne s'applique pas.	- 10 % de réduction sur le séjour
Intérieur des passerelles de jonction des pontons (côté quai)	- 50 % sur tarif journalier

## PÉNALITÉS

Majoration suite au constat de présence d'un navire sans droit ni titre (non autorisée par le port).	3 fois le montant dû
--	----------------------

À titre commercial, les plaisanciers réservant 3 nuitées bénéficient d'une réduction de 10 % sur la totalité du séjour.

### 5.4.3 Droits de quai « Forfaits mensuels »

Les tarifs des contrats saisonniers « mensuels » sont répartis en 3 catégories selon la saison. 18 catégories de longueur ont été déterminées.

Longueur Hors Tout en mètres	BASSE SAISON	INTER SAISON	HAUTE SAISON
	Janvier - Février - Mars Novembre - Décembre	Avril - Mai Septembre - Octobre	Juin - Juillet - Août
Moins de 5,00 m	99,70 €	187,90 €	260,30 €
De 5,00 à 5,49 m	100,70 €	191,00 €	263,40 €
De 5,50 à 5,99 m	101,80 €	192,10 €	265,50 €
De 6,00 à 6,49 m	132,30 €	247,70 €	353,70 €
De 6,50 à 6,99 m	134,30 €	250,80 €	357,90 €
De 7,00 à 7,49 m	169,00 €	325,30 €	412,40 €
De 7,50 à 7,99 m	189,90 €	348,40 €	451,30 €
De 8,00 à 8,49 m	206,80 €	381,00 €	506,90 €
De 8,50 à 8,99 m	222,50 €	407,20 €	538,40 €
De 9,00 à 9,49 m	244,60 €	440,80 €	581,50 €
De 9,50 à 9,99 m	261,30 €	468,00 €	630,70 €
De 10,00 à 10,49 m	277,10 €	505,80 €	680,10 €
De 10,50 à 10,99 m	292,80 €	538,40 €	729,40 €
De 11,00 à 11,49 m	314,80 €	575,10 €	778,70 €
De 11,50 à 11,99 m	331,60 €	647,50 €	831,20 €
De 12,00 à 12,99 m	353,70 €	695,80 €	989,70 €
De 13,00 à 13,99 m	424,00 €	804,90 €	1 142,80 €
De 14,00 à 14,99 m	564,60 €	1 054,80 €	1 551,20 €

## AVANTAGES TARIFAIRES

- Réduction de 10 % sur le tarif mensuel à partir du 6<sup>ème</sup> mois de réservation
- Réduction de 30 % sur le tarif mensuel pour tous les professionnels inscrits au registre du Commerce et des Sociétés (ou assimilé) et exerçant une activité liée au nautisme à Saint-Malo (loueurs de bateaux, bateaux-écoles etc...) ou pour les administrations. Le navire doit être francisé au nom de l'entreprise.
- Réduction de 50 % sur le tarif mensuel pour stationnement à l'intérieur des passerelles de jonction des pontons (uniquement côté quai) et sur bouées.

## PRÉCISIONS

La réservation doit être de 30 jours en continu, en mois complet ou de date à date. En cas de chevauchement entre deux saisons, un prorata du tarif mensuel correspondant au nombre de jours imputables à chaque saison sera appliqué. La facturation est émise en début de mois, un départ anticipé n'entraînant pas de réduction ni d'avoir.

## 5.4.4 Tarifs des manutentions

### Trajets Simples\*

Longueur hors tout maximum des navires en mètres	Mise à terre - Mise à l'eau Prix par opération moins de 2 heures	Transfert de poste à poste (ber/remorque) à la demande de l'utilisateur moins de 30 minutes
- 6,00	82,80 €	36,20 €
De 6,00 à 6,99	108,70 €	41,40 €
De 7,00 à 7,99	124,20 €	46,60 €
De 8,00 à 8,99	139,70 €	51,80 €
De 9,00 à 9,99	186,30 €	56,90 €
De 10,00 à 10,99	204,90 €	62,10 €
De 11,00 à 11,99	223,60 €	67,30 €
De 12,00 à 12,99	273,20 €	72,50 €
De 13,00 à 13,99	296,00 €	77,60 €

- \* Au-delà du délai indiqué, le forfait "Intervention occasionnant une manutention avec élévateur (1/2 heure maximum)" à 41,40 € s'applique  
 • Pour les professionnels, application d'une réduction de 10% sur les manutentions par élévateur.

### Immobilisation bas de cale / Tenue dans les sangles sur Terre-Plein (le bateau reste dans les sangles)

Longueur hors tout maximum des navires en mètres	Pack express 1 heure	Pack express 2 heures*
- 5,99	52,80 €	66,20 €
De 6,00 à 6,99	69,30 €	86,90 €
De 7,00 à 7,99	79,70 €	99,40 €
De 8,00 à 8,99	89,00 €	111,80 €
De 9,00 à 9,99	119,00 €	149,00 €
De 10,00 à 10,99	130,40 €	163,50 €
De 11,00 à 11,99	142,80 €	178,00 €
De 12,00 à 12,99	174,90 €	218,40 €
De 13,00 à 13,99	188,40 €	236,00 €

- \* Au-delà de 2 heures, le forfait "Intervention occasionnant une manutention avec élévateur (1/2 heure maximum)" à 41,40 € s'applique

### Mise à terre sur aire de carénage + Nettoyeur Haute Pression + Stationnement + Transfert de l'aire de carénage à la zone technique + Mise à l'eau

Longueur hors tout maximum des navires en mètres	Pack Aller-retour 72 heures	Pack Aller-retour 15 jours	Pack Aller-retour 28 jours Cumulable novembre à février seulement	Pack hivernage Novembre à Février + 25 €/jour dès le 1 <sup>er</sup> mars
- 6,00	115,90 €	140,80 €	119,40 €	358,10 €
De 6,00 à 6,99	152,10 €	184,20 €	155,90 €	467,60 €
De 7,00 à 7,99	173,90 €	211,10 €	185,50 €	556,40 €
De 8,00 à 8,99	195,60 €	237,00 €	221,50 €	664,50 €
De 9,00 à 9,99	260,80 €	316,70 €	282,50 €	847,50 €
De 10,00 à 10,99	286,70 €	347,80 €	324,90 €	974,60 €
De 11,00 à 11,99	312,60 €	379,80 €	371,50 €	1 114,50 €
De 12,00 à 12,99	381,90 €	463,70 €	441,00 €	1 322,90 €
De 13,00 à 13,99	414,00 €	503,00 €	494,70 €	1 484,00 €

- Toute manutention réservée est due si le propriétaire du navire n'annule pas son rendez-vous au moins 60 minutes avant.

### Stationnement sur la zone technique

Longueur hors tout maximum des navires en mètres	1 <sup>er</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour	À partir du 61 <sup>ème</sup> jour	Pack 28 jours Cumulable novembre à février seulement	Tarif hivernage Novembre à Février + 25 €/jour dès le 1 <sup>er</sup> mars
- 4,99	1,50 €	25,00 €	64,20 €	192,50 €
De 5,00 à 5,99	2,10 €	25,00 €	64,20 €	192,50 €
De 6,00 à 6,99	4,00 €	25,00 €	83,40 €	250,30 €
De 7,00 à 7,99	5,00 €	25,00 €	102,70 €	308,00 €
De 8,00 à 8,99	6,20 €	25,00 €	128,30 €	385,00 €
De 9,00 à 9,99	7,70 €	25,00 €	158,30 €	474,90 €
De 10,00 à 10,99	9,10 €	25,00 €	188,20 €	564,70 €
De 11,00 à 11,99	10,80 €	25,00 €	222,50 €	667,40 €
De 12,00 à 12,99	12,50 €	25,00 €	258,80 €	776,50 €
De 13,00 à 13,99	14,40 €	25,00 €	297,30 €	892,00 €

### Stationnement non autorisé

Stationnement à terre d'un navire sur la zone portuaire

25€ par jour

Mise à disposition de la zone technique - Disposition applicable aux chantiers titulaires d'une AOT sur la zone portuaire uniquement = 100€ par tranche de 100m<sup>2</sup> par mois



## 5.4.5 Autres prestations

### AUTRES PRESTATIONS

Nettoyeur Haute Pression - par unité de 15 min	6,00 €*
Inscription ou réinscription sur liste d'attente	20,00 €
Carte d'accès aux services	8,00 €
Borne de rinçage pour branchement NHP particulier (sur borne NHP) par unité de 15 min. (haut cale de carénage)	2,00 €
Eau (bornes de rinçage) - par unité de 5 min	0,50 €
Professionnels du port - Nettoyeur Haute Pression (10 unités)	36,20 €

1 berlingo de lessive = 1,00€ / 1 bloc de glace = 2,00€

### FORFAIT REGATIER

Semestriel - Moins de 7 m (grue illimitée incluse)	535,10 €
Annuel - Moins de 7 m (grue illimitée incluse)	962,60 €
Semestriel - 7 à 8 m (grue illimitée incluse)	802,10 €
Annuel - 7 à 8 m (grue illimitée incluse)	1 283,40 €

\*L'utilisation de l'aire de carénage submersible est désormais gratuit

### REMORQUAGES - DÉPLACEMENT

Remorquage navire en Réservation annuelle - dans la limite d'un par an - à partir du 2 <sup>ème</sup> remorquage dans l'année	Gratuit 36,20 €
Remorquage plaisancier extérieur	36,20 €
Remorquage d'un navire non déclaré	103,50 €

### INTERVENTION D'UN AGENT PORTUAIRE

Forfait intervention hors manutention (1/2 heure maximum)	20,70 €
Forfait nettoyage du terre-plein après stationnement d'un bateau par un agent	41,40 €
Pompage d'un navire en danger de submersion ou présentant un problème de sécurité	103,50 €

### GRUE

Grue électrique (30 mn)	30,00 €
Forfait manutention grue ( une demi-heure maximum)	52,80 €

Une télécommande de la grue (sans fil de guidage) est prêtée gracieusement sur demande aux usagers. Sans retour de cette dernière le jour même ou en cas de dégradation, tous frais de remplacement à neuf ou de réparation seront facturés à l'usager au montant réel des réparations ou de son remplacement.

### CAUTION D'ÉQUIPEMENTS PRÊTÉS OU LOUÉS

Petits équipements (adaptateurs, petit outillage, sèche-cheveux, chargeurs...)	20,00 €
Badge d'accès à la zone technique	50,00 €
Nettoyeur HP	100,00 €
Vélo et ses accessoires	200,00 €
Ponçeuse aspirante	200,00 €
Booster batterie	200,00 €

### LOCATIONS

Nettoyeur Haute pression - 1/2 journée	20,00 €
- Journée	30,00 €
Ponçeuse aspirante (hors consommables)	60,00 €

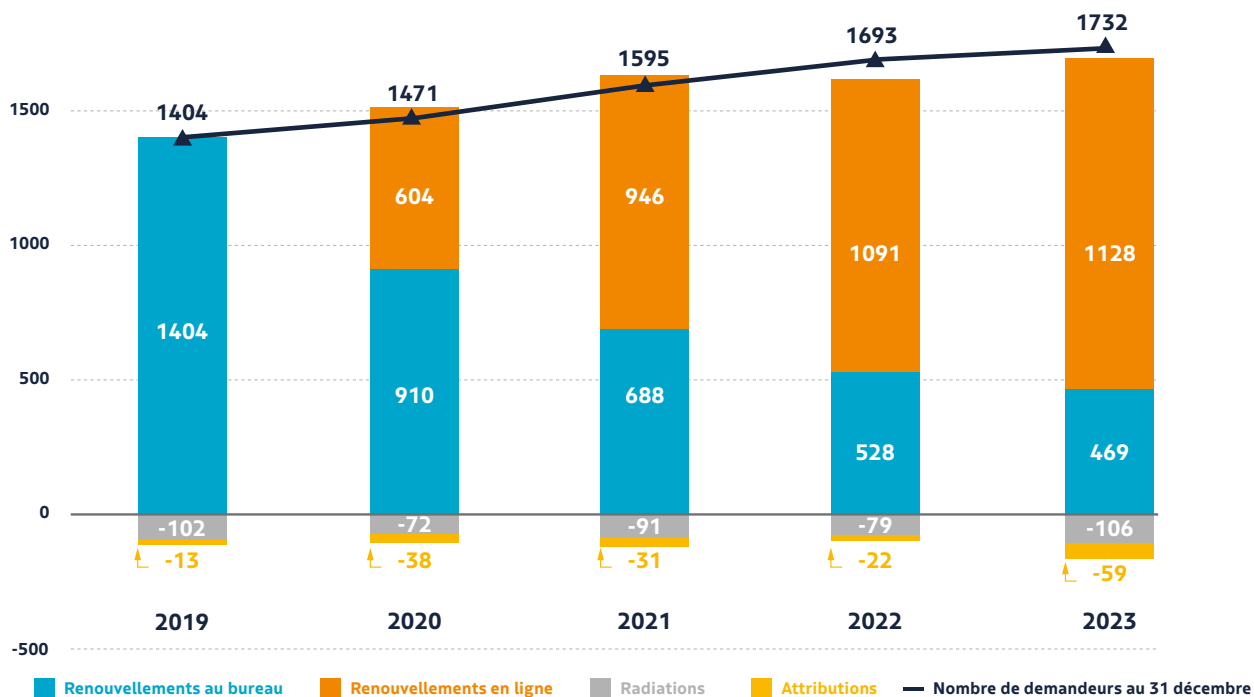
Enfin pour le carburant, un coefficient de 9% est appliqué sur la prise d'achat de la ville de Saint-Malo.

### 5.4.6 La liste d'attente

Le nombre de demandeurs est en constante augmentation, et est désormais supérieur de 33% à la capacité d'accueil du port avec 1 693 inscrits au 31/12/2022.

Le portail client mis en place en 2020, permettant entre autres aux demandeurs de réaliser et de régler leur renouvellement, et de consulter leur rang en temps réel, connaît un succès important, puisqu'en 2022, 1 091 renouvellements ont été effectués depuis ce dernier.

Evolution de la liste d'attente 2019 à 2023 - arrêté au 31 décembre



# 6 - INVESTISSEMENTS ET ACTIONS MENÉES EN 2023

## 6.1 Principales actions et investissements 2023

Nos principales réalisations au cours de l'année 2023 ont été les suivantes :

### ► JANVIER ET FÉVRIER 2023

Remplacement de la station carburant, de son ponton d'accueil et de la pompe d'aspiration des eaux noires et eaux de fonds de cale

**320 000 € HT**



### ► POURSUITE DU PLAN DE REMPLACEMENT DES BORNES À FLUIDES

Remplacement de 55 bornes au 1<sup>er</sup> trimestre (pontons C et D), 46 bornes au 4<sup>e</sup> trimestre (pontons F, L et les pontons de liaison) et remplacement réseaux électriques (ponton L).

**100 000 € HT**



### ► TOUT AU LONG DE L'ANNEE

#### Amélioration de la signalétique et de la communication

- **Acquisition de totems avec vitrines** en haut des pannes
- **Signalétique horizontale** : zébra haut de cale, passages piétons, stationnement PMR, sens de circulation, limitation de vitesse etc.
- **Signalétique verticale** : ajout de panneaux : accès zone technique, sens interdit, places réservées...
- **Pose de stabilisateurs de sécurité** « Klostab » sur le périmètre de la zone technique
- **Expérimentation d'un serveur vocal interactif** durant la saison pour améliorer l'accueil téléphonique : gestion des appels en débordement et en astreinte



- Levée bathymétrique par la société GéoXYZ
- Inventaire des infrastructures et des équipements portuaires en vue de l'alimentation d'un logiciel gestion et de maintenance du patrimoine d'ouvrages maritimes du port des sablons

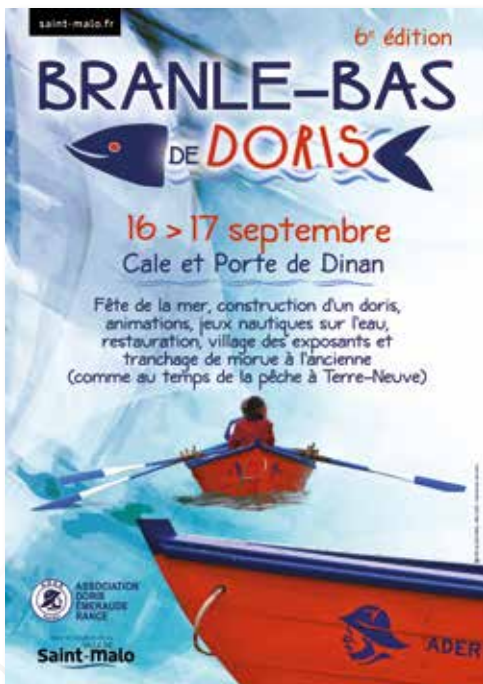
## 6.2 Accueil d'évènements nautiques au port de plaisance

Sur le plan des manifestations, l'année 2022 se caractérise par une reprise importante des activités nautiques, après les années de restrictions liées à la crise sanitaire.

**Ce sont ainsi 10 manifestations nautiques qui ont été accueillies au port des Sablons :**

- ▲ 26 et 27 mars : régates SNBSM du championnat Bretagne Dériveur Solitaire
- ▲ 27 mars : régates SNBSM Aviron de mer du championnat de la zone NO
- ▲ 15 au 17 avril : La régates des IUT
- ▲ 21 et 22 mai : Sortie voile de l'ASLAB (association sports et loisirs adaptés de Bretagne)
- ▲ 10 au 12 juin : Sortie voile de l'ASLAM (association sports et loisirs adaptés de la Manche)
- ▲ 11 et 12 juin : Régates SNBSM des open 5.70
- ▲ 9 juillet : accueil de bateaux de concurrents de la Cowes-Bay of Saint-Malo
- ▲ 4 au 7 août : Branles Bas de régates
- ▲ 17 et 18 septembre : régates SNBSM de la classe FINN
- ▲ 17 et 18 septembre : Branle-Bas de Doris

Outre l'accueil de nombreux visiteurs à l'occasion du feu d'artifice le 14 juillet, le port a également été sollicité pour accueillir un tournage de série télévisée en novembre 2022.





# 7-DONNÉES COMPTABLES DE L'EXERCICE 2023

## 7.1 Évolution des chiffres clé 2023

	CA 2022	CA 2023	Ecart 2023-2022	
Recettes	3 043 163	2 944 797	-98 367	-3%
Dépenses	2 760 125	2 827 633	67 508	2%
<b>Solde d'exécution</b>	<b>283 038</b>	<b>117 164</b>	<b>-165 874</b>	<b>-59%</b>

Les recettes d'exploitation sont en baisse de 98 367 € (-3%) tandis que les dépenses ont augmenté de 2% (détail et explications ci-dessous). Le solde d'exploitation reste positif à 117 163 €.

## 7.2 Section d'exploitation

### 7.2.1 Dépenses d'exploitation

	CA 2022	CA 2023	Ecart 2023 - 2022
<b>Chp 11 - Charges à caractère général</b>	<b>1 697 891</b>	<b>1 725 096</b>	<b>27 205</b>
<i>Dont carburants</i>	768 624	642 257	-126 367
<i>Dont remboursement de frais</i>	286 704	268 012	-18 692
<i>Dont taxe foncière</i>	167 514	180 613	13 099
<i>Dont fournitures non stockables (eau, énergie)</i>	135 844	188 252	52 408
<i>Dont prestations de maintenance</i>	116 278	150 315	34 038
<i>Dont cotisation foncière des entreprises</i>	79 303	86 545	7 242
<i>Dont redevance domaniale</i>	58 805	74 177	15 372
<i>Dont fournitures d'entretien et de petits équipements</i>	14 651	11 537	-3 114
<b>Chp 12 - Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>593 581</b>	<b>624 580</b>	<b>30 999</b>
<b>Chp 14 - Atténuations de produits</b>	<b>24 531</b>	<b>29 752</b>	<b>5 221</b>
<b>Chp 65 - Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 153</b>	<b>29 404</b>	<b>27 251</b>
<b>Chp 67 - Charges exceptionnelles</b>	<b>9 622</b>	<b>7 030</b>	<b>-2 592</b>
<b>Chp 68 - Dotation aux provisions, dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>3 513</b>	<b>3 513</b>
<b>Chp 69 - Impôts sur les bénéfiques et assimilés</b>	<b>81 589</b>	<b>86 907</b>	<b>5 318</b>
<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>350 757</b>	<b>313 297</b>	<b>-37 460</b>
<b>Dépenses</b>	<b>2 760 125</b>	<b>2 827 633</b>	<b>67 508</b>

Les dépenses d'exploitation sont supérieures à celles de 2022 (+67 508€ soit +2%).

Cette augmentation s'explique par un jeu de différentes évolutions :

#### ▲ Les augmentations :

- + 52 K€ de fournitures non stockables (électricité)
- + 31 K€ de charges de personnel

#### ▲ Les diminutions :

- -126 K € d'achats de carburant = -74 K Litres (-16%) par rapport à 2022 (Année Route du Rhum).
- -37 K€ de dotations aux amortissements

Les atténuations de produits correspondent à des remboursements sur droits de quai annuels de l'exercice N (remboursements estivaux, longue durée, et arrêt de contrats).

Les charges exceptionnelles correspondent à des remboursements sur droits de quai annuels sur exercices précédents.

## 7.2.2 Recettes d'exploitation

	CA 2022	CA 2023	Ecart 2023 - 2022
<b>Chp 13 - Atténuation de charges</b>	<b>1 674</b>	<b>104</b>	<b>-1 571</b>
<b>Chp 70 - Ventes produits fabriqués, prestations</b>	<b>2 995 234</b>	<b>2 835 382</b>	<b>-159 853</b>
<i>Dont droits de quai et prestations</i>	2 132 355	2 080 149	-52 206
<i>Dont Ventes de carburant</i>	801 242	693 413	-107 829
<i>Dont locations diverses</i>	61 637	61 819	182
<b>Chp 74 - Subventions d'exploitation</b>	-	-	-
<b>Chp 75 - Autres produits de gestion courante</b>	<b>2 468</b>	<b>2 723</b>	<b>255</b>
<b>Chp 77 - Produits exceptionnels</b>	<b>4 136</b>	<b>66 939</b>	<b>62 802</b>
<b>Chp 78 - Reprises sur provisions et dépréciations</b>	-	-	-
<b>Chp 42 - Opération ordre de transfert entre sections</b>	<b>39 650</b>	<b>39 650</b>	-
<b>Recettes</b>	<b>3 043 163</b>	<b>2 944 797</b>	<b>-98 367</b>

Les recettes d'exploitation sont en baisse de 5% (160 000 €).

Saint Malo a accueilli la Route du Rhum en 2022, au cours de laquelle les ventes

de carburants sont plus importantes (consommation des navires accompagnateurs), et les droits de quai et prestations sont impactés (Réservation de places pour l'accueil des navires accompagnateurs, avantages tarifaires à nos annuels pour qu'ils libèrent leur remplacement...)

Aussi, ce sont 108 000€ de carburant qui ont été vendus en moins en 2023, et 52 000€ de droits de quai et prestations.

Les locations diverses correspondent aux loyers perçus des entreprises présentes sur le terreplein (mini zone artisanale et restaurants).

Les opérations d'ordre de transfert entre sections indiquées au chapitre 42 correspondent à l'amortissement de subventions perçues précédemment.

Les produits exceptionnels attendus correspondent à des pénalités appliquées au titulaire du marché de Mission de maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'extension et de modernisation du port des Sablons.

## 7.3 Section d'investissement

### 7.3.1 Dépenses d'investissement

	CA 2022	CA 2023	Ecart 2023 - 2022
Recettes	359 402	336 800	-22 602
Dépenses	583 232	881 479	298 247
<b>Solde d'exécution</b>	<b>-223 830</b>	<b>-544 679</b>	<b>-320 849</b>

Les recettes d'investissement sont moins importantes qu'en 2022 (-6%) tandis que les dépenses ont augmenté (+298 247, soit + 51%) en raison du remplacement de la station carburant.

Le solde d'exécution reste négatif à -544 679 €.

	CA 2022		CA 2023	
	Total	Mandaté	Reste à réaliser	Total
<b>Chp 20 - Immobilisations incorporelles</b>	<b>352 800 €</b>	258 380 €	15 637 €	274 018 €
<b>Chp 21 - Immobilisations corporelles</b>	112 060 €	17 274 €	- €	17 274 €
<b>Chp 23 - Immobilisations en cours</b>	866 122 €	557 022 €	24 891 €	581 913 €
<b>Chp 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	39 650 €	39 650 €	- €	39 650 €
<b>Chp 41 - Opérations patrimoniales</b>	8 644 €	9 151 €	- €	9 151 €
<b>Dépenses</b>	<b>1 379 275 €</b>	<b>881 479 €</b>	<b>40 528 €</b>	<b>922 006 €</b>

	CA 2023		
	Mandaté en 2023	Reporté en 2024	Total
<b>Immobilisations incorporelles dont :</b>	<b>258 380 €</b>	<b>15 637 €</b>	<b>274 017 €</b>
MOE Extension du port	158 705 €	14 299 €	173 004 €
Etudes mutualisées Région - Courantologie et Sondage de sol	45 131 €	- €	45 131 €
Evaluation suivi et gestion du patrimoine bati	38 730 €	- €	38 730 €
Améliorations Station carburant	12 188 €	1 337 €	13 525 €
<b>Immobilisations corporelles dont :</b>	<b>17 274 €</b>	<b>- €</b>	<b>17 274 €</b>
Matériel et outillage	11 974 €	- €	11 974 €
Améliorations Grue	2 906 €	- €	2 906 €
Matériel et Mobilier de Bureau	1 306 €	- €	1 306 €
Matériel informatique	1 036 €	- €	1 036 €
<b>Immobilisations en cours dont :</b>	<b>557 022 €</b>	<b>24 891 €</b>	<b>581 913 €</b>
Remplacement Station Carburant	294 844 €	24 891 €	319 735 €
Remplacement de bornes à fluides	196 622 €	- €	196 622 €
Contrat de chauffage	10 530 €	- €	10 530 €
Système d'affichage de hauteur d'eau	9 380 €	- €	9 380 €
Echelles de sécurité sur ponton	8 223 €	- €	8 223 €
Création espaces verts	7 040 €	- €	7 040 €
Vitrine haut de ponton	5 555 €	- €	5 555 €
Web cam pour vues panoramiques	3 898 €	- €	3 898 €
Fermeture des accès ponton	3 801 €	- €	3 801 €
Réfection de voirie	3 776 €	- €	3 776 €
Liaison Fibre	3 442 €	- €	3 442 €
<b>Dépenses</b>	<b>881 479 €</b>	<b>40 528 €</b>	<b>922 006 €</b>

L'année 2023 a été marquée par une poursuite d'investissements destinés à améliorer les infrastructures portuaires, le dossier « phare » (au vu de la technicité et du coût du projet) a été le remplacement de la station carburant, qui a été engagé en 2021, et dont les travaux ont eu lieu au 1er trimestre 2023.

D'autres travaux ont eu pour objet de maintenir nos équipements en bon état de fonctionnement et d'accroître la sécurité : remplacement de catways et de bornes électriques sur ponton.

### 7.3.2 Recettes d'investissement

	CA 2022	CA 2023	Ecart 2023 - 2022
Chp 13 - Subventions d'investissement	- €	7 385 €	7 385 €
Chp 23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
Chp 40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 758 €	319 940 €	-30 818 €
Chp 41 - Opérations patrimoniales	8 644 €	9 151 €	507 €
<b>Recettes</b>	<b>359 402 €</b>	<b>336 476 €</b>	<b>-22 925 €</b>

Les recettes d'investissement correspondent à l'amortissement des biens mobiliers et immobiliers du port.

## 8. L'ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU PORT DES SABLONS

Engagé depuis 2019 dans une démarche environnementale volontaire, le port de plaisance des Sablons a obtenu en 2020 la certification « PORTS PROPRES », délivrée par l'AFNOR.

Cette certification permet de mettre l'environnement au cœur du management du port, autour des thématiques suivantes :

- ▲ Thématique « Déchets »
- ▲ Thématique « Qualité de l'eau »
- ▲ Thématique « Gestion des ressources » : eau et électricité
- ▲ Thématique « Carénage »
- ▲ Thématique « Station d'avitaillement »
- ▲ Thématique « Communication / Formation »

Le plan d'action, qui en découle, a mis l'accent en 2023 sur les actions de sensibilisation des usagers à travers les différents outils de communication, mais également les actions concrètes, comme la journée de nettoyage du port organisée en collaboration avec les club de plongée de Saint-Malo au mois de septembre, ou des investissements importants tels que le plan de renouvellement des bornes à fluides qui permet de bénéficier de réseaux neufs limitant les risques de fuites d'eau.

Nous avons également décidé de préparer l'obtention d'un complément de certification « actif en biodiversité », afin d'aller encore plus loin vers notre exigence environnementale.



**Les critères spécifiques à la certification ports propres actifs en biodiversité sont les suivants :**



- ▲ Prise en compte de l'environnement du port dans son aire d'influence
- ▲ Choix des solutions à mettre en œuvre pour prendre en compte l'environnement
- ▲ Management de la démarche et intégration à la politique environnementale
- ▲ Intégration des actions dans le plan d'action et bilan annuel
- ▲ Formation du personnel
- ▲ Communication externe
- ▲ Communication interne

En 2023, le port des Sablons s'est doté d'un diagnostic environnemental préalable à la certification afin de :

- ▲ Dresser un état des lieux de la biodiversité du port à partir des données bibliographiques existantes et de relevés de terrain
- ▲ Prendre contact avec différents acteurs de l'environnement susceptibles de nous aider dans notre démarche
- ▲ Réaliser un benchmark des ports certifiés actifs en biodiversité
- ▲ Elaborer un plan d'action à la suite de ce diagnostic pour mettre en valeur, favoriser et préserver la biodiversité portuaire,



#### 4 axes d'amélioration ont été dégagés :

- 1 - La végétalisation des espèces terrestres portuaires
- 2 - L'accueil et la favorisation des espèces sur le port
- 3 - Le développement de la connaissance autour de la biodiversité
- 4 - La favorisation des pratiques écocitoyennes

En décembre 2023, l'audit réalisé par l'AFNOR, en vue de renouveler notre certification, a mis en évidence les points forts suivants :

Extrait du rapport d'audit :

- ▲ L'étude pour la biodiversité est structurée, documentée, s'appuyant sur des parties intéressées, prenant pleinement et avec pragmatisme l'environnement du port et de son aire d'influence
- ▲ Le pilotage de la démarche Ports propres en Biodiversité est structuré et actif
- ▲ Le matériel de dépollution est adapté et listé. Au-delà, des exercices sont réalisés ; le personnel est formé aux interventions (vu formations Cèdre, lutte contre les pollutions aux hydrocarbures, avril 2021).
- ▲ Les formations Ports Propres et Ports Propres Actifs en Biodiversité sont gérées avec une bonne dynamique. Par ailleurs, le personnel rencontré démontre sa connaissance des normes du référentiel et son implication à mettre en œuvre les démarches Ports Propres et Ports Propres Actifs en Biodiversité.
- ▲ La communication dynamique et s'appuie sur un ensemble de vecteurs.
- ▲ Le bilan annuel et les plans d'actions sont structurés et documentés.

N'ayant pas décelé de point sensible ou non conforme, l'AFNOR nous a délivré la certification PORTS PROPRES ACTIFS EN BIODIVERSITE » pour la période 2024-2026.

Un bilan environnemental a été spécifiquement rédigé pour l'année 2023.

## 9 - CONCLUSION

L'année 2023 a été fortement marquée par les actions liées à l'environnement et la finalisation d'investissements importants comme le changement de la station carburant initié en 2022.

Un autre sujet particulièrement important a accompagné l'équipe dirigeante du port tout au long de l'année, à savoir la préparation de la clôture de la concession confiée à la Ville de Saint-Malo depuis 1972, et celle du transfert de l'équipement et de ses moyens humains.

2023 fut en effet une année de transition vers la nouvelle gouvernance qui s'est mise en place en collaboration entre la Ville de Saint-Malo et la Région Bretagne, avec la création de la société publique locale « BRETAGNE PLAISANCE » à laquelle le port des Sablons sera rattaché le 1er janvier 2023.

Vanessa VEILLON  
Responsable administratif et financier

Dominique BONNEL  
Directrice du port de plaisance



©M. Clavier



©P. Corbion





PORT DE PLAISANCE DES SABLONS  
port@saint-malo.fr  
02 99 81 71 34 - VHF 09



©T. Poriel



VILLE DE  
**Saint-malo**